

ECHOS DU **TRESOR**



Magazine trimestriel du Trésor N° 0010 - Janvier 2022

UNE ADMINISTRATION MODERNE ET PERFORMANTE
AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Mobilisation des ressources par la DGCPT
2596,51 milliards de FCFA
collectés en 2021



DOSSIER

Revue des performances
de la DGCPT

DECRYPTAGE

Notions de régies
de recettes et d'avances



Certificat

Certificate

N° 2018/81266.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DIRECTION DE LA DETTE PUBLIQUE

pour les activités suivantes :
for the following activities:

GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE

PUBLIC DEBT MANAGEMENT

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

16 RUE MOHAMED 5 X RUE AMADOU ASSANE NDOYE -SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2018-12-07

Jusqu'au
until

2021-12-06



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification



Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

Cet certificat électronique, accessible sur www.afnor-cert.com, fait foi en l'absence de la certification de l'organisme. The electronic certificate is available at www.afnor-cert.com unless it has been duly certified. Accreditation COFRAC n°4-001. Certification de Systèmes de Management. Partie disponible sur www.afnor-cert.com. COFRAC accreditation n°4-001. Management System Certification. Scope available on www.afnor-cert.com. AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - GEN 11 F 0208 1/11-2014

PRESIDENT DU COMITE EDITORIAL
Cheikh Tidiane DIOP

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Hahmadou Bamba TINE

REDACTEUR EN CHEF
Malick BA

REDACTION
Aminata BOCOUM
Bineta FALL
Papa Bara NIANG (DMS)

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS)
Division des Etudes économiques et des Statistiques (DEES)
Direction du Secteur parapublic (DSP)
Direction du Secteur public local (DSPL)
Direction de la Dette publique (DDP)

COORDINATION TECHNIQUE - INFOGRAPHIE - PHOTOS
Papa Bara NIANG

IMPRESSION
Imprimerie Des Maristes (IDM)
Tel: 33 832 20 20 / 77 930 02 19

CONTACT
Cellule de la Communication
et du Protocole de la DGCPT

2, AV. Georges POMPIDOU x Rue Saint-Michel
BP: 202 DAKAR
Tel: +221 33 849 91 51
Fax: +221 33 822 55 06
dgcptsen@tresor.gouv.sn
sentresor.org



2

EDITO AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Par le Directeur général M. Cheikh Tidiane DIOP

4

TRESOR NEWS

Atelier de déploiement de la plateforme dématérialisée de gestion de la soumission en douane pour offrir aux usagers un service de qualité 4

Le livre de Mme Ndeye Arame Fall SALL « La démarche qualité au sein d'une administration publique, expérience du Trésor public sénégalais », une invite à la découverte du management de la qualité 6

L'ouvrage de Mme SALL Ndèye Arame Fall, jugé pertinent par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor 8

Journée des orphelins du Trésor : solidarité et partage au menu 10

Résultats des dernières émissions de titres publics 12

15

DOSSIER

Contribution de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor au financement du Budget de l'Etat en 2021 15

Point de conjoncture du 3e trimestre de la gestion 2021 du Secteur Public local (DSPL) 19

Situation d'exécution budgétaire des établissements publics, agences et autres structures administratives similaires ou assimilées au 30 septembre 2021 23

Gestion des finances publiques : la DGCPT poursuit l'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux défis et enjeux du développement 27

37

POINT QUALITE

Démarche qualité : la conformité des SMQ des services de la DGCPT prouvée à nouveau

39

DECRYPTAGE

Notions de régies de recettes et d'avances

42

CONTRIBUTION

Analyse des effets de l'évolution du taux directeur de la FED

44

GESTION DU PERSONNEL

48

INFO UTILE

La bonne humeur au travail : un facteur de la performance



« Une administration moderne et performante au service du développement », telle est la vision de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCP) à l'horizon 2023. Ce futur voulu, dans le cadre de l'exercice de ses missions, est transcrit dans les objectifs stratégiques de la DGCP à l'effet d'assurer la satisfaction, dans le temps et dans l'espace, des usagers des services du Trésor.

En effet, le triptyque qui constitue les mots clés de cette vision prend en compte les préoccupations de tous les acteurs et fait référence à tous les secteurs de la vie économique et sociale du pays. La modernisation des services, la rénovation des procédures et des modes de gestion dans le respect des règles d'éthique et de transparence, et l'amélioration des performances demeurent les principes de gouvernance et les soubassements des actions de la DGCP. Ce style de gouvernance s'appuie sur les technologies digitales, qui offrent de réelles opportunités en

termes de rapidité, d'ampleur et d'impact, et sur une démarche qualité afin d'optimiser le niveau des performances des services et de réduire les coûts de non-qualité. Le respect de ces trois dimensions de la performance permet d'assurer le bien-être du citoyen, de satisfaire l'utilisateur du service public et d'optimiser les ressources mobilisées auprès du contribuable.

Tout ce dispositif est encadré par un système de contrôle interne dont l'implémentation progressive a permis de réduire les risques inhérents aux métiers de la DGCP. La maîtrise des risques, qui est prise très au sérieux, a fait l'objet de nombreux travaux dont les derniers en date portent sur le paramétrage de contrôles embarqués dans le système d'information comptable. Ce dispositif est destiné à prendre en charge la dimension cyber des risques et menaces auxquels les services du Trésor sont confrontés. C'est dire que l'administration du Trésor, forte de la vision stratégique de ses dirigeants et de l'engagement constant de ses agents, s'est alignée sur les meilleurs standards technologiques et managériaux en vigueur. Elle se met au service du développement en jouant pleinement son rôle dans la gestion des structures du Secteur parapublic, la mobilisation de ressources pour le financement des infrastructures ainsi que l'exécution des opérations comptables et financières de l'Etat et des collectivités territoriales. Les résultats enregistrés dans l'exercice de ces différentes missions vous sont présentés dans le dossier de ce présent numéro du magazine « ECHOS DU TRÉSOR ». Dénommé « Revue des performances de la DGCP », ce dossier présente l'économie des résultats enregistrés au titre de nos missions relatives au portefeuille de l'Etat, au secteur public local, à la dette publique et à l'exécution du budget de l'Etat.

Nous vous proposons également le résumé du livre de Mme SALL Ndeye Arame Fall, Receveur général du Trésor, intitulé « La démarche qualité au sein d'une administration publique : le cas du Trésor public sénégalais ». Cet ouvrage, qui présente l'expérience de la DGCP en matière de certification ISO 9001 V 2015, confirme le leadership de l'administration du Trésor relativement à la modernisation des services de l'Etat et à la prise en charge des préoccupations des clients.

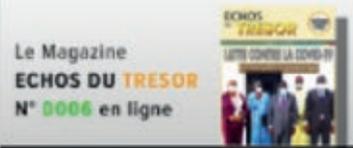
Très bonne lecture !



Fête du Travail du 1er mai 2021



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



Le Magazine
ECHOS DU TRÉSOR
N° 0006 en ligne

Disponible téléchargement gratuit

Services et infos pratiques



NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ



Services Bancaires



Le Réseau Du Trésor Public



E-Services



SICA-STAR UEMOA



Plan Stratégique PCSAT



Collectivités Territoriales



Bons Et Obligations Du Trésor

Actus Trésor



Fête du Travail du 1er mai
2021



Atelier de renforcement des
capacités : les agents de la
DGCPT mis à niveau sur la
nouvelle comptabilité de
l'Etat



Projet monétaire : Prise en
charge des besoins de la
DER par la DGCPT



Vaste mouvement dans le
réseau comptable

Publications



Echos du Trésor
Numéro 07



Echos du Trésor
Numéro 06



Rapport
d'activités 2019
de la Direction
générale de la
Comptabilité
publique et du



Echos du Trésor
Numéro 05

Atelier de déploiement de la plateforme
dématérialisée de gestion de la soumission en
douane pour offrir aux usagers un service de qualité

Dans le cadre du programme de modernisation et d'amélioration des services du Trésor, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), à travers la Recette générale du Trésor (RGT), a organisé le mardi 16 novembre 2021 au Terrou-Bi un atelier axé sur « La deuxième phase du lancement de la plateforme de gestion dématérialisée de la soumission en douane ».

Cette rencontre est présidée par le représentant du Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Mor DIOUF, par ailleurs Secrétaire exécutif du Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières (PCRF) qui avait à ses côtés le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, Monsieur Cheikh Tidiane DIOP. Cet atelier a vu la participation du secteur privé et des administrations publiques impliqués dans les opérations d'importation et d'exportation.

Pour rappel, cet atelier dont la première phase de lancement s'est tenue au mois d'août dernier constitue un cadre d'échanges et de partage d'expériences avec les acteurs concernés. Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, dans son mot de bienvenue, a vivement remercié les autorités pour leur soutien ainsi que les partenaires de la RGT.

Par ailleurs, Monsieur le Directeur général a également salué les efforts consentis par Mme le Receveur général du Trésor à

l'aboutissement de ce projet tant attendu. Ce projet vise à faciliter et alléger les procédures administratives notamment le traitement de la soumission en douane dans l'optique d'améliorer la satisfaction des clients.

Auparavant, le représentant du Ministre, dans son discours d'ouverture, s'est réjoui de l'organisation de cet atelier, et a salué particulièrement la présence des partenaires que sont les Douanes, les assurances, les banques et les commissionnaires. M. Mor DIOUF a également félicité les autorités de la DGCPT et magnifié en même temps le projet de dématérialisation entamé par la RGT qui est aujourd'hui au cœur des préoccupations des pouvoirs publics. La mise en œuvre de cette plateforme

contribuera, dit-il, sans aucun doute, à assurer une meilleure gouvernance de la soumission en douane à travers le renforcement de la transparence ainsi que la réduction des délais et du coût de la procédure.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que M. DIOUF a réitéré à la DGCPT toute la confiance et toute la disponibilité du Ministre à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre et au suivi des recommandations issues de ces travaux. Lesquelles permettront aux acteurs de mieux s'imprégner des nouvelles procédures de souscription et de renouvellement des formulaires afin de se mettre à l'abri de certaines tracasseries administratives.



Mme le Receveur au cours de son intervention

**Atelier de déploiement de la plateforme
dématérialisée de gestion de la soumission en
douane pour offrir aux usagers un service de qualité**

L'entrée en vigueur de la procédure prévue en janvier 2022, présente, entre autres, plusieurs atouts à savoir :

- la fin du contact physique entre les usagers et l'administration ;
- la réduction des délais et du coût ;
- la traçabilité ;
- la lutte contre les pratiques administratives non orthodoxes.



Le Directeur général face à la presse



Une vue de la salle

Le livre de Mme Ndeye Arame Fall SALL « La démarche qualité au sein d'une administration publique, expérience du Trésor public sénégalais », une invite à la découverte du management de la qualité



Mme SALL Ndèye Arame Fall, inspecteur principal du Trésor, par ailleurs Receveur général du Trésor, fait, à travers son livre, un plaidoyer pour la promotion de la qualité au sein des administrations publiques. Elle s'adresse notamment à tous les agents des services publics et privés, aux décideurs en quête d'amélioration d'offre de service. C'est l'esprit qui a guidé la rédaction d'une telle œuvre.

« La démarche qualité au sein d'une administration publique, expérience du Trésor public sénégalais » est un ouvrage proposant des réponses aux problématiques liées à l'amélioration de la qualité des services publics et à la

manière d'allier action publique et satisfaction des clients. Il est bon de rappeler que la Recette générale du Trésor (RGT) que dirige Mme SALL est la première administration publique certifiée ISO 9001 V 2015 en 2017 et qui a connu un renouvellement en 2020. Cette dynamique est maintenue avec la confirmation de son certificat à l'issue de l'audit de certification réalisé en octobre 2021.

L'œuvre, éditée par L'Harmattan Sénégal, contient cent soixante-treize (173) pages sur sept (7) chapitres, est préfacée par M. Abdoulaye Daouda DIALLO, Ministre des Finances et du Budget. Il écrit, à ce propos, que

la modernisation de l'administration publique est devenue une exigence. En effet, l'administration, principal levier dans la mise en œuvre des politiques publiques, doit être en mesure d'impulser et d'accompagner les réformes indispensables à toute quête de croissance et d'émergence, d'inscrire son action dans la performance. Et le Ministre de renchérir : l'ouvrage est porteur d'enseignements pour l'administration sénégalaise qui doit capitaliser sur ces expériences et tirer les enseignements sur les échecs et les contraintes. (...) L'ouvrage est celui d'un agent soucieux de la préservation des valeurs qui fondent une administration de développement, ouverte et à l'écoute des concitoyens.

Dans la postface, M. Aboubacry BARO, Consultant-Formateur en Infrastructures Qualité, par ailleurs Président du Conseil d'Administration du Système ouest-africain d'Accréditation (SOAC), souligne qu' *en retraçant le parcours de la certification de la Recette générale du Trésor, l'auteur met en exergue les mutations qui ont conduit aux réussites enregistrées. Elle incite également à la réflexion sur les maux dont souffre l'administration et partage les solutions qui ont été mises en place et qui pourraient servir à l'administration.*

Le livre de Mme SALL symbolise la pédagogie. Tous les chapitres se terminent par une « Leçon apprise » où l'auteur apporte des conseils, des recommandations pour offrir un meilleur service aux clients et fait ressortir des



Le livre de Mme Ndeye Arame Fall SALL « La démarche qualité au sein d'une administration publique, expérience du Trésor public sénégalais », une invite à la découverte du management de la qualité

ECHOS DU TRÉSOR

pièges à éviter dans le cadre de la mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ). Donc « la démarche qualité au sein d'une administration publique, expérience du Trésor public sénégalais » présente un intérêt particulier et reste un partage d'expériences. Cette odyssee, plutôt cette aventure de la RGT sur le chemin de la qualité, décrite par Mme le Receveur général, permet au lecteur de découvrir les secrets de la réussite de son service à savoir les innovations dans le management et l'implication du personnel. Toutefois, en marge de ses succès, la RGT a connu également des contraintes, des difficultés ainsi que des résistances au changement.

De ce fait, on peut écrire sans risque de se tromper que Mme Ndeye Arame Fall SALL est bien placée pour soulever des problématiques sur certaines pratiques dans l'administration et émettre des indications en se fondant sur son vécu administratif.

Tout cela pour dire que Mme SALL a blanchi sous le harnais après ses dix-huit (18) ans dans les arcanes de l'administration du Trésor. En effet, à sa sortie de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) en 2003, elle a occupé respectivement les fonctions de Fondé de pouvoir du Trésorier Payeur régional (TPR) de Fatick, de Percepteur de Gossas et de Fondé de pouvoir du Receveur général du Trésor

(RGT). L'auteure est également titulaire d'une Maîtrise en Droit privé de l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis et d'un MBA en Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement (QHSE) de l'Institut supérieur de Management (ISM) du Sénégal.

Pour un coup d'essai, cela a été un coup de maître. Ce livre est un outil de travail utile à tous ceux qui aspirent à une administration renouée.

Alors « la démarche qualité au sein d'une administration publique, expérience du Trésor public sénégalais » mérite une place de choix dans votre bibliothèque.

LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Comment améliorer la qualité des services publics ? Comment allier action publique et satisfaction des clients-usagers ? Comment certifier un service public ? L'ouvrage propose des réponses à ces questions en retraçant le processus de certification de la Recette générale du Trésor, première administration publique certifiée en 2017 à la norme ISO 9001:2015, ainsi que l'expérience du Trésor public. L'odyssée permettra de découvrir les secrets de cette réussite, les innovations dans le management des équipes grâce au leadership, à l'implication des personnels. Ainsi, il relate les péripéties de cette aventure : les efforts, les résistances, les victoires... L'ouvrage pose en définitive la problématique de la gestion du changement dans les services publics. La certification d'autres services du Trésor et de l'Etat, prouve que le discours a cédé la place à l'action, que l'engagement pour un service public de qualité est irréversible. Aussi, le livre permet-il de démythifier la démarche qualité, de la rendre accessible à tous. C'est aussi le témoignage d'un fonctionnaire, un retour d'expérience appuyé de propositions qui participent à la réflexion amorcée pour une administration moderne et performante.



Inspectrice du Trésor, Mme Ndeye Arame FALL SALL est diplômée de l'École nationale d'Administration du Sénégal en 2003. Elle est Receveur général du Trésor (RGT) depuis 2017. Auparavant, elle a occupé les postes de Fondé de pouvoir du TPR de Fatick, de Percepteur de Gossas et de Fondé de pouvoir du RGT. Elle est titulaire d'une maîtrise en droit privé de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis et d'un MBA en Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement délivré par l'Institut Supérieur de Management du Sénégal.

Illustration de couverture : © 123rf.com / Jalka studio

ISBN : 978-2-343-24701-4
18 €



Ndeye Arame Fall SALL

LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Ndeye Arame FALL SALL

LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE
EXPÉRIENCE DU TRÉSOR PUBLIC SÉNÉGALAIS



Préface de M. Abdoulaye Daouda DIALLO
Ministre des Finances

Postface H. Aboubacry BARO
Consultant en infrastructure qualité
Président du Conseil d'Administration Ouest Africain
d'Accréditation (SOAC)



L'ouvrage de Mme SALL Ndèye Arame Fall, jugé pertinent par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor



Une vue du presidium

La grande famille du Trésor public et les autres services du Ministère des Finances et du Budget se sont donné rendez-vous l'après-midi du mercredi 22 décembre 2021, pour les besoins de la cérémonie de présentation et de dédicaces du livre intitulé « La démarche qualité au sein d'une administration publique : expérience du Trésor public sénégalais ». Ce livre écrit par Mme Ndèye Arame Fall SALL, Inspecteur principal du Trésor, par ailleurs Receveur général du Trésor à la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), est publié par les éditions L'Harmattan Sénégal.

Le chapiteau de Terrou-BI servant de cadre pour la présentation du livre a refusé du monde. Les collègues de l'Administration du Trésor, du Ministère des Finances et du Budget, les camarades de promo-

tion à l'Ecole nationale d'Administration (ENA), à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, la famille proche de Mme Ndèye Arame Fall SALL ont pris part à cette cérémonie de dédicaces présidée, au nom du Ministre des Finances et du Budget, par le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, M. Cheikh Tidiane DIOP.

En effet, Monsieur le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a soutenu que « La démarche qualité au sein d'une administration publique: expérience du Trésor public sénégalais » est un livre pertinent et actuel, un condensé d'une expérience pratique avec une documentation très fournie. M. Cheikh Tidiane DIOP a mis également en avant les valeurs intrinsèques de Mme SALL, notamment ses qualités managériales. De l'avis

de M. le Directeur général, Mme Ndèye Arame Fall SALL a été à la hauteur des attentes placées en elle. Il l'a qualifiée de « femme de valeur, femme engagée ».

M. le Directeur se dit bien placé pour porter ce témoignage car il a suivi le cheminement de l'auteur du livre dans l'Administration du Trésor depuis le temps où elle était à la tête de la Perception de Gossas.

Au vu de son parcours, M. le Directeur général dit ne pas regretter d'avoir porté son choix sur elle pour diriger la Recette générale du Trésor (RGT) qui polarise tous les postes comptables de la région de Dakar. Son engouement et ses compétences l'ont conduit à promouvoir les femmes au sein de l'Administration du Trésor notamment avec les nominations de Mmes Sokhna Mbaye DIOP,

L'ouvrage de Mme SALL Ndèye Arame Fall,
jugé pertinent par le Directeur général
de la Comptabilité publique et du Trésor

Mame Diama DIOUF et Fatou Bintou SAMB respectivement Directeur de l'Administration et du Personnel, Payeur général du Trésor et Trésorier Payeur régional de Fatick: une première dans l'histoire du Trésor public.

L'occasion a été aussi donnée au Directeur général de rappeler que dans le cadre de la mise en place du Système de Management Qualité de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), un code d'éthique et de déontologie est en cours d'élaboration pour les agents de l'administration du Trésor afin de fixer des valeurs références.

A la suite de M. le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, le Dr Abdoulaye DIALLO, Directeur des éditions L'Harmattan Sénégal, MM. Baïdy DIA, enseignant-chercheur à la Faculté des Sciences et Technologies de l'Éducation et de la Formation de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, Aboubacry BARRO, Consultant-Formateur en Infrastructures Qualité et Mouhamadou Mahmoud DIOP, Secrétaire général du Ministère de la Fonction publique et du Renouveau du Service public ont tous loué les qualités de Mme SALL et salué en même temps la sortie de ce livre.

« La démarche qualité au sein d'une administration publique: expérience du Trésor public sénégalais » est un ouvrage qui retrace le processus de certification de la Recette générale du Trésor (RGT), la première administration publique centrale certifiée à la norme ISO 9001 version 2015, en 2017.



Une vue de la salle



Le DG du Trésor lors de son allocution

La Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT) a célébré le mercredi 24 novembre 2021 la première édition de la « Journée des orphelins du Trésor », à la salle de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD). La cérémonie s'est déroulée sous la présidence de M. Bassirou SOUMARE, Directeur des Ressources humaines du Ministère des Finances et du Budget, entouré de MM. Cheikh Tidiane DIOP, Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor et de Ibrahima GUEYE, Directeur de l'Administration générale et de l'Équipement dudit Ministère.

Cette cérémonie, tenue le temps d'une après-midi, symbolise le partage et la communion avec des orphelins dont les regrettés parents, de preux chevaliers, ont contribué à faire du Trésor public une administration moderne et performante au service des usagers.

C'est pourquoi les autorités de la DGCPT ont jugé utile d'accompagner ces orphelins en instituant cette journée. Laquelle sera désormais inscrite dans l'agenda de la politique sociale du Trésor public. C'est dans une atmosphère chargée d'émotions que s'est déroulée la cérémonie qui a permis de se souvenir des regrettés collaborateurs, dont le sacrifice a contribué au rayonnement de l'Administration du Trésor.

Au nom des orphelins, Alioune Badara BARRY, très ému, a remercié le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor et les autorités du Ministère des Finances et du Budget pour les efforts déployés à leurs profits. Il se dit satisfait de cet acte dont la noblesse et l'humanisme ne sont plus à démontrer. A travers les activités socio-sanitaires dont l'Arbre de Noël et aujourd'hui la journée des orphelins, Alioune Badara BARRY et ses camarades sentent moins le vide laissé par leurs parents. Pour lui, c'est une

preuve de compassion, d'empathie et surtout de reconnaissance aux disparus.

Sur ce, Alioune Badara BARRY déclare que ce don de kits scolaires est une émulation pour donner le meilleur d'eux-mêmes. Par sa voix, les enfants ont promis de bien travailler à l'école pour le bonheur des autorités du Trésor. A la fin de son intervention, il a remis un diplôme de reconnaissance au Directeur général.

A son tour, le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor, souhaitant la bienvenue à ses collaborateurs, aux parents et aux orphelins, a également rappelé l'importance de cette cérémonie de lancement officiel de la première édition de la « Journée des orphelins du Trésor ». Ainsi, M. Cheikh Tidiane DIOP a compris qu'il est du devoir de l'Administration du Trésor d'accompagner les orphelins en créant les conditions utiles à leur épanouissement.

Journée des orphelins du Trésor : solidarité et partage au menu

Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor a rappelé aussi que la politique sociale occupe une place considérable dans les préoccupations de la DGCPT, en créant une meilleure qualité de vie au travail et l'épanouissement du personnel. Enfin, M. Cheikh Tidiane DIOP a encouragé les orphelins à bien travailler à l'école.

A sa suite, le représentant du Ministre des Finances et du Budget, M. Bassirou SOUMARE, par

ailleurs Directeur des Ressources humaines, s'est réjoui de cet événement, qui est une première dans le Département. En effet, selon lui, cette « Journée des orphelins du Trésor » participe, activement, à la visibilité et au renforcement du climat de solidarité et de fraternité au sein de l'Administration du Trésor. Il espère, en outre, que cet événement sera désormais inscrit dans l'agenda de la politique sociale du Trésor.

Pour rappel, des kits scolaires et un appui financier symbolique ont été remis aux soixante-quinze (75) orphelins suivant leur âge, leur sexe et leur niveau d'étude.



Photo de famille avec les orphelins

L'Etat du Sénégal a effectué, à travers la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor, deux opérations de levées de fonds sous forme d'obligations assimilables du Trésor.

Ces interventions réalisées avec le concours des services de l'Agence UMOA-Titres et de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) se sont déroulées le 14 et le 28 janvier 2022.

1- Les résultats de l'émission du 14 janvier 2022

L'émission d'obligations assimilables du Trésor (OAT) effectuée le 14 janvier 2022 a porté sur un montant de trente-sept milliards cinq cent millions (37 500 000 000) de FCFA pour une maturité de cinq (5) ans. Elle a enregistré un nombre total de quatre-vingt-quatorze (94) soumissions d'une valeur totale de cent soixante-dix-neuf milliards six cent trente-trois millions huit cent mille (179 633 800 000) de FCFA (voir tableau n° 01)

Tableau n° 01 : résultats de l'émission du 14 janvier 2022

Montant global des soumissions (en FCFA)	179 633 800 000
Dont Obligations Non Convertibles (ONC)	ND
Montant retenu (en FCFA)	40 000 000 000
Dont ONC	ND
Montant net	42 204 253 160
Prix marginal	104, 3909 %
Prix moyen pondéré	105, 5106 %
Rendement moyen pondéré	4,25 %
Nombre de soumissions	94
Nombre de participants directs	29
Taux de couverture	479,02%
Taux d'absorption	22,27 %

Source : Agence UMOA-Titres

Au terme de cette opération, un montant de quarante milliards (40 000 000 000) de FCFA a été retenu soit un taux d'absorption de 22,27% des soumissions reçues. Le prix moyen pondéré de cette opération est chiffré à 105,5105%.

2- Les résultats de l'émission du 28 janvier 2022

L'intervention du 28 janvier 2022 portait sur un montant de cinquante milliards (50 000 000 000) de FCFA pour une maturité de dix (10) ans. Les soumissions reçues à ce titre sont évaluées à soixante-trois milliards neuf cent trente-trois millions six cent quarante mille (63 933 640 000) de FCFA, soit un taux de couverture de 127, 87 %.

Ce montant représente la valeur cumulée de quarante-sept (47) soumissions formulées par plusieurs investisseurs dont dix-huit (18) participants directs. Le rendement moyen pondéré de cette opération est établi à 5,58 % avec un prix moyen pondéré de 101, 6427 % (voir tableau n° 02).

A l'issue des travaux, un montant de cinquante-cinq milliards (55 000 000 000) de FCFA a été retenu soit un taux d'absorption de 86,03 % relativement à la valeur totale des soumissions.

Selon l'UMOA-Titres, toutes ces deux opérations ont été réalisées suivant « un système d'enchères à prix multiples ». Elles participent de la mise en œuvre du programme d'émission de titres publics du Sénégal, conformément à sa stratégie de gestion de la dette publique à moyen et long termes.



Direction de la Dette publique

Résultats des dernières émissions de titres publics

Tableau n° 2 : résultats de l'émission du 28 janvier 2022

Montant global des soumissions (en FCFA)	63 933 640 000
Dont Obligations Non Convertibles (ONC)	ND
Montant retenu (en FCFA)	55 000 000 000
Dont ONC	ND
Montant net	55 903 482 050
Prix marginal	100,0000 %
Prix moyen pondéré	101,6427 %
Rendement moyen pondéré	5,58 %
Nombre de soumissions	47
Nombre de participants directs	18
Taux de couverture	127,87%
Taux d'absorption	86,03 %

Source : Agence UMOA-Titres

Les obligations assimilables du Trésor sont des titres de créance à moyen et long termes émis par voie d'adjudication. Elles sont dites assimilables du fait qu'elles peuvent abonder de nouvelles émissions après une opération initiale réalisée pour une taille déterminée. A cet effet, « chaque tranche de titre émise est rattachée aux tranches antérieures » avec les mêmes caractéristiques.

L'assimilation permet aux Etats de disposer de plus de marge de manœuvre sur les titres publics tout en contribuant au dynamisme des échanges sur les marchés secondaires à travers la liquidité des titres.





Certificat

Certificate

N° 2020/89497.1

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

DSPL - DIRECTION DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

pour les activités suivantes :
for the following activities:

Études, appui au Secteur Public Local, Suivi budgétaire et valorisation financière des collectivités territoriales.

Studies, support for the Local Public Sector, Budget monitoring and financial valuation of local authorities.

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

22 RUE VINCENS SN-SN DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-12-08

Jusqu'au
Until

2023-12-07



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

See the certifiat électronique, consultable sur www.afnor.org, but in on temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Forte disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Forte available on www.cofrac.fr.
AFNOR est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0656 9/07-2020

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certifiat

Dossier

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

ECHOS DU TRÉSOR

Comme l'a précisé M. le Directeur général dans l'Edito, il est question, dans ce dossier intitulé "Revue des performances de la DGCPT", de la présentation des résultats obtenus par la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor au cours de l'année écoulée.

Ainsi, "ECHOS DU TRÉSOR" passe en revue la participation à la mobilisation des ressources à l'exécution du Budget 2021, revient sur la gestion trimestrielle du secteur public local, analyse la situation d'exécution budgétaire des établissements publics et agences. Les réalisations et les projets de la DGCPT contribuant à l'atteinte des objectifs du Ministère des Finances et du Budget ne sont pas en reste.

CONTRIBUTION DE LA DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE ET DU TRÉSOR AU FINANCEMENT DU BUDGET DE L'ÉTAT EN 2021



Conformément à ses attributions, la Direction générale de la Comptabilité publique et et du Trésor a participé activement à la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution budgétaire de 2021.

A titre illustratif, le montant global mobilisé au moyen de plusieurs modalités par le Trésor, est provisoirement estimé à 2596,51 milliards de FCFA, réparti entre les recouvrements de recettes fiscales et non fiscales (1009,03 milliards de FCFA, dont 896,4 milliards de FCFA de recettes douanières), les ressources mobilisées auprès des partenaires financiers (434,3 milliards) et les mobilisations sur les marchés des capitaux (1153,18 milliards dont 644,88 milliards de FCFA sur le marché intérieur).

CONTRIBUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR AU FINANCEMENT DU BUDGET DE L'ÉTAT EN 2021

Ces différentes interventions, caractérisées par leur diversité (recettes fiscales et non fiscales, les dons, les emprunts programmes et les émissions sur les marchés de capitaux), ont connu un succès tant du point de vue de l'importance des volumes mobilisés que des conditions de financement qui confortent la position du Sénégal en qualité d'émetteur étatique de référence.

I. La mobilisation des recettes fiscales et non fiscales

À la faveur de la deuxième Loi de finances rectificative (LFR), les objectifs de recouvrement assignés globalement à la DGCPT ont été portés à 993,81 milliards de FCFA (objectif intrinsèque DGCPT de 108,8 milliards de FCFA et des recouvrements au titre des recettes douanières de 885 milliards de FCFA), pour un niveau initialement fixé à 940,5 milliards de FCFA (objectif Trésor 100,3 milliards de FCFA et recettes douanières de 840,2 milliards de FCFA), soit une hausse de 5,7% (8,5 % d'objectif interne Trésor et 5,3% sur les recettes douanières).

À fin 2021, les recouvrements provisoires de recettes directement assignées au Trésor sont évalués à 112,63 milliards de FCFA soit une plus-value de provisoire de 3,82 milliards de FCFA. Les recettes réalisées comprennent l'impôt sur le revenu (sur les salaires) pour 48,2 milliards de FCFA, les dividendes perçus de 34,6 milliards de FCFA, les commissions de transferts de 11,82 milliards de FCFA, les autres recettes non fiscales de 17,21 milliards de FCFA et les intérêts créditeurs de 0,8 milliard.

Également, il est à préciser qu'au titre des recettes douanières, la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor a recouvré provisoirement un montant de 896,4 milliards de FCFA tenant compte des liquidations non imputables de recettes pour le compte de la Direction générale des Impôts et des Domaines (taxes sur les produits pétroliers suspendus, taxes intérieures, Bénéfices industriels et commerciaux et autres nouvelles taxes...) et les prélèvements communautaires (PCS_UEMOA, PCC_CEDEAO).

II. La mobilisation de ressources auprès des partenaires techniques et financiers

Les partenaires financiers apportent un soutien important à l'Etat du Sénégal dans la mise en œuvre des politiques publiques. À cet effet, le Trésor joue un rôle important en assurant la mobilisation des ressources issues des emprunts programmes et des appuis budgétaires (dons).

Les dons sont des concours financiers non remboursables reçus des partenaires pour la couverture de dépenses. Au 31 décembre 2021, l'Etat a mobilisé un montant de 17,1 milliards de FCFA contre des prévisions initiales de la LFR 2 de 13 milliards de FCFA, soit un dépassement de 4,1 milliards de FCFA. Cette performance renforce les capacités de l'Etat dans la prise en charge de dépenses supplémentaires et conforte le respect de la cible du déficit.

CONTRIBUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ
PUBLIQUE ET DU TRÉSOR AU FINANCEMENT DU BUDGET DE L'ÉTAT EN 2021



Gare de Diamniadio

Quant aux emprunts programmes, analysés comme des moyens de couverture du déficit budgétaire, ils ont été mobilisés auprès du Fonds monétaire international (FMI) pour 346,77 milliards de FCFA, de la Banque africaine de développement (BAD) pour 42,53 milliards de FCFA, de la Banque mondiale (BM) de 24,64 milliards de FCFA et de l'Agence française de Développement (AFD) pour 3,26 milliards de FCFA, soit un montant global de 417,2 milliards de FCFA.

Le financement reçu du FMI comprend un montant de 100,4 milliards de FCFA décaissé au mois de juin au titre de l'accord de confirmation et de la facilité de crédit de confirmation d'un montant global de 650 millions de droits de tirage spéciaux (DTS). Ce montant est destiné à la riposte face aux effets de la COVID-19 et au soutien d'une reprise forte et créatrice d'emplois. Par ailleurs, il est à préciser qu'au-delà des 100,4 milliards de FCFA, l'Etat a reçu, au titre de l'allocation des DTS un montant de 246,27 milliards de FCFA.

III. Les interventions sur les marchés des capitaux

Pour l'exercice budgétaire de 2021, le Trésor a mobilisé un montant global de 1153,18 milliards de FCFA sur les marchés des capitaux dont 644,88 milliards de FCFA sur le marché intérieur (avec 55 milliards d'opération de trésorerie).

Les mobilisations sur le marché intérieur ont été effectuées en 10 émissions simultanées portant sur les maturités de 1 an, 3 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans et 15 ans, et une émission portant sur 6 mois (opération de gestion de trésorerie d'un montant de 55 milliards de FCFA).

CONTRIBUTION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE ET DU TRÉSOR AU FINANCEMENT DU BUDGET DE L'ÉTAT EN 2021

Il convient de relever que toutes les opérations ont été sursouscrites avec les rendements moyens suivants : bons du Trésor à 6 mois (2,94%), les bons à 1 an (2,77%), les obligations de 3 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans et 15 ans pour respectivement 4,71%, 5,7%, 5,74%, 6,05% et 5,99%.

Ces résultats obtenus par le Sénégal sont très satisfaisants car se situant en deçà des moyennes notées dans la zone UEMOA par maturité. Également, il convient de noter la réalisation d'une maturité inaugurale de 15 ans inférieure sur le marché caractérisé par une parfaite réussite. En effet, l'émission a été sursouscrite à hauteur de 236,8%. De même, le rendement moyen obtenu de 5,99 % est inférieur au taux nominal affiché de 6,15% dénotant l'existence d'une surcote.

Ces conditions d'emprunt favorables s'inscrivent, dans le cadre global de la Stratégie de Dette à Moyen terme qui vise le meilleur rapport coût – risque. Ces bons résultats découlent de la qualité de la signature de l'Etat du Sénégal, de la performance du cadre institutionnel de gestion de la dette et d'une bonne opérationnalisation de la stratégie d'endettement par les services du Trésor.

Sur le marché financier international, dans le cadre de sa stratégie de gestion de passif (opérations de rachats), de financement de projets dans le secteur des hydrocarbures et de couverture d'une partie des besoins de financement budgétaire, le Sénégal a effectué le lundi 02 juin 2021, une émission d'obligations souveraines internationales.

Cette émission qui représente la sixième expérience de l'Etat, après celles de 2009, 2011, 2014, 2017 et 2018, a la particularité de porter sur la maturité inaugurale de 16 ans (en moyenne 15 ans avec un amortissement sur les trois dernières années) sur la devise euro, pour un montant global de 775 millions d'euros.

En termes de performance, il convient de relever que sur l'émission inaugurale de 775 millions d'euros à 15 ans en moyenne, le Sénégal consolide sa courbe de taux (avec deux émissions) et réalise de meilleures performances que les pays comparateurs notamment ceux de la sous-région.

En effet, en réalisant un taux de 5,375% pour la maturité moyenne de 15 ans, le Sénégal a obtenu de meilleures conditions comparativement aux taux précédemment réalisés, et à sa situation de référence de marché du jour de l'émission (benchmark environ 5,80%).

Également, l'émission en euros permet (i) de consolider l'élargissement de la base des investisseurs européens (ii) de réduire l'exposition des finances publiques au risque de change du fait du lien entre le FCFA et l'euro et (iii) grâce au rachat, de préserver les marges de viabilité de la dette par le refinancement à de meilleures conditions de taux et de maturité d'une partie du portefeuille de la dette. En effet, en rachetant 68,6% de l'eurobond 2024, le Sénégal améliore son profil d'endettement. Cette politique de gestion proactive de la dette atteste d'une bonne gestion de la dette publique conformément aux meilleurs standards internationaux, renforçant ainsi les performances des services du Trésor dans la mise en œuvre des orientations stratégiques de l'autorité en matière d'endettement.

D DOSSIER

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

 ECHOS
DU TRÉSOR

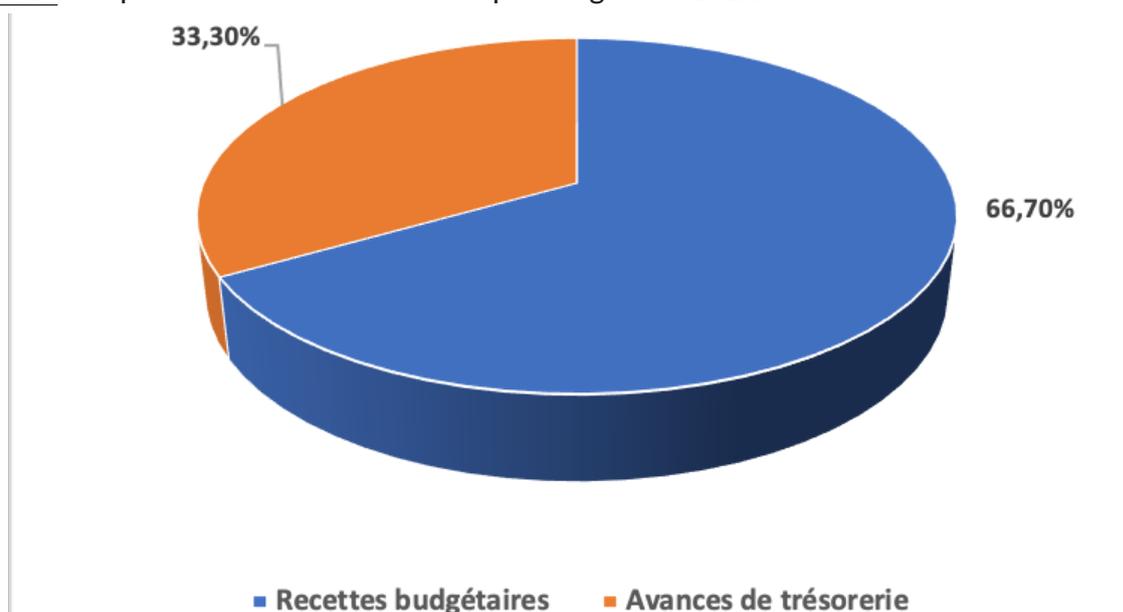
POINT DE CONJONCTURE DU 3^e TRIMESTRE DE LA GESTION 2021 DU SECTEUR PUBLIC LOCAL (DSPL)

Le troisième trimestre sur la gestion financière des collectivités territoriales (CT) est symbolisée, au 30 septembre 2021, par un résultat créditeur de 83,12 milliards de francs CFA. En effet, ce solde est le résultat de 215,19 milliards de francs CFA de recettes contre 130,73 milliards de francs CFA de dépenses et 1,34 milliard de francs CFA de reste à payer. Globalement, les recettes des collectivités territoriales ont connu, en glissement annuel, une hausse de 37,02 milliards de francs CFA, soit une croissance de 21,83%. De même, leurs dépenses ont connu une croissance annuelle de 11,90%, soit une hausse en valeur absolue de 13,52 milliards de francs CFA. Cet article revient de manière synthétique sur la composition des recettes et des dépenses des CT.

I - Les recettes des collectivités territoriales

Durant la gestion 2021, les recettes globales des CT se chiffrent à 215,19 milliards de francs CFA répartis entre les reports d'un montant de 71,67 milliards F CFA et les réalisations de la gestion arrêtées à 143,52 milliards de F CFA. Ces dernières représentent ainsi 66,70% des recettes globales de ces organismes publics. Ces recettes restent largement dominées par les recettes budgétaires (89,83%) alors que les avances de trésorerie consenties par l'Etat ne représentent que 14,6 milliards de francs CFA, soit 10,17% des recettes. Cette répartition des recettes des CT est illustrée par le graphique 1 ci-après.

Graphique 1 : composition des recettes des CT pour la gestion 2021



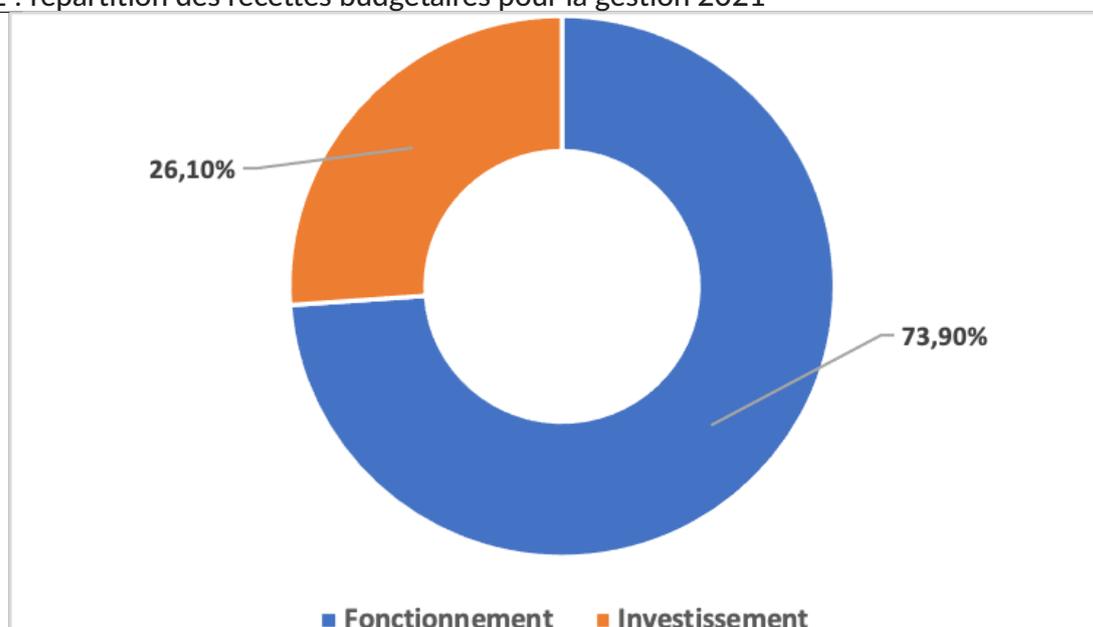
Source : DSPL, note de conjoncture du troisième trimestre 2021

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

Point de conjoncture du 3e trimestre de la gestion 2021 du Secteur Public local (DSPL)

D'un montant de 128,92 milliards de francs CFA, les recettes budgétaires de la gestion se composent majoritairement de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 95,28 milliards de FCFA soit 73,90%. L'investissement, estimé à plus de 33,64 milliards de FCFA, ne représente que 26,10% des recettes budgétaires comme le montre le graphique ci-après.

Graphique 2 : répartition des recettes budgétaires pour la gestion 2021



Source : DSPL, note de conjoncture du troisième trimestre 2021

S'agissant des recettes de fonctionnement, elles se fixent à 128,31 milliards de francs CFA (95,28 milliards au titre des réalisations de la gestion et 33,03 milliards de reports à nouveau) sur une prévision de 230,55 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 55,65%. Comparées aux recettes arrêtées au 30 juin 2021, elles connaissent une variation positive de 54,43%, soit une valeur absolue de près de 45,22 milliards de francs CFA. En comparaison, à la même période de l'année 2020, les recettes de fonctionnement réalisées ont connu une hausse de 10,71% soit un montant de 12,41 milliards de francs CFA. Cette hausse non négligeable de ces recettes est expliquée, entre autres, par :

- les efforts remarquables de recouvrement des recettes fiscales (plus particulièrement les impôts locaux) et des recettes non fiscales qui représentent respectivement 81,23% et 16,44% du montant de la variation trimestrielle ;
- le vote d'autorisations spéciales des transferts de fonctionnement qui a induit une variation trimestrielle positive de 4,58% du montant reçu ;
- la forte hausse du résultat de fonctionnement reporté qui représente 53,31% de la variation annuelle ; et
- l'augmentation du niveau de recouvrement des produits de l'exploitation suite à la reprise de l'activité économique.

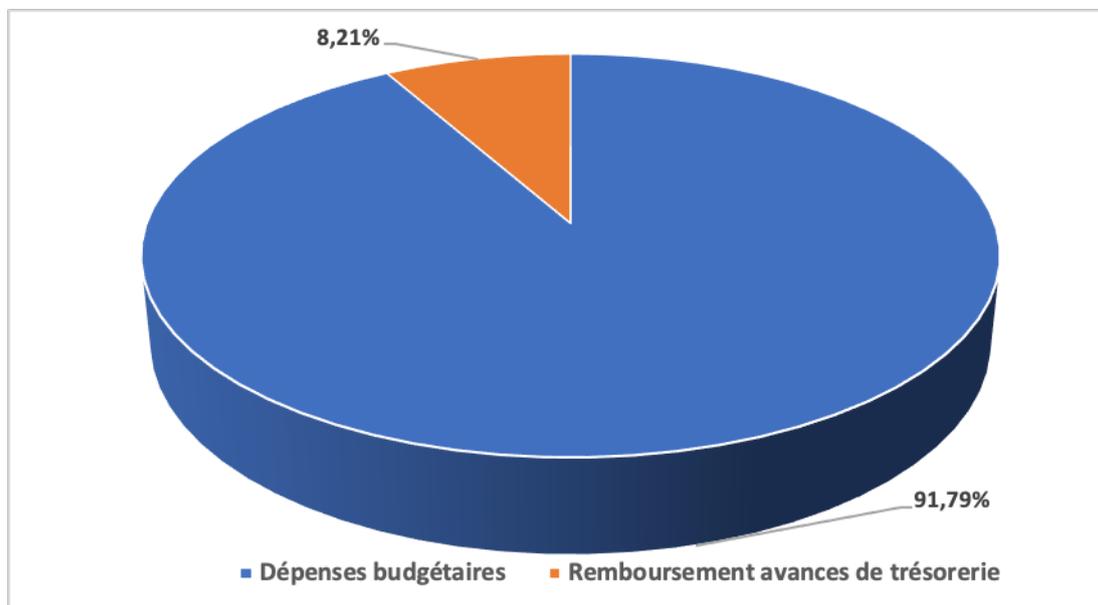
Point de conjoncture du 3e trimestre de la gestion 2021 du Secteur Public local (DSPL)

Quant aux recettes d'investissement, elles ont connu un taux de réalisation de 45,61%, au 30 septembre 2021, soit 78,31 milliards de francs CFA sur une prévision de 171,68 milliards de francs CFA. En variation trimestrielle, les recettes d'investissement des collectivités territoriales réalisées ont connu une évolution positive de 13,47% entre le deuxième et le troisième trimestre de l'année 2021. En glissement annuel, ces recettes ont connu une hausse de 45,85% pour un montant absolu de 24,62 milliards de francs CFA. Ce résultat est porté, principalement, par les transferts en capital reçus, l'autofinancement et le report de 2020 à 2021.

II - Les dépenses des collectivités territoriales

Au troisième trimestre 2021, les dépenses des collectivités territoriales sont arrêtées à 138,56 milliards dont 91,79% de dépenses budgétaires.

Graphique 3 : répartition des dépenses des CT au troisième trimestre 2021



Source : DSPL, note de conjoncture du troisième trimestre 2021

Ainsi, il faut noter que le total des dépenses budgétaires s'est établi à 127,19 milliards de francs CFA. Elles sont dominées par les dépenses de fonctionnement (27,44%) et celles destinées à l'investissement (72,56%), comme le montre le tableau 1. Il faut noter que les dépenses d'investissement et de fonctionnement ont connu des taux de croissance respectifs de 6,90% et 27,69% par rapport au troisième trimestre de 2020.

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

Point de conjoncture du 3e trimestre de la gestion 2021 du Secteur Public local (DSPL)

Tableau 1 : répartition des dépenses budgétaires au troisième trimestre 2021

	Fonctionnement	Investissement	Total des dépenses budgétaires
Dépenses	92 297 276 420	34 897 809 668	127 195 086 088
Pourcentage	72,56%	27,44%	100%

Source : DSPL, note de conjoncture du troisième trimestre 2021

S'agissant des dépenses de fonctionnement (92,29 milliards de francs CFA), elles sont composées, à 91,02%, par des dépenses de personnel et charges, des achats de biens et services et des transferts versés. Par ailleurs, sur la base d'une prévision de 230,55 milliards de francs CFA, les dépenses de fonctionnement ont connu un taux de réalisation de 40,03%. Ainsi, par rapport au deuxième trimestre de l'année 2021, les dépenses réalisées ont connu un taux de croissance de 81,40%. En comparaison, à la même période de l'année 2020, ce taux a accru de 6,90% soit une valeur absolue 5,95 milliards de francs CFA.

Pour les dépenses d'investissement, d'un montant de 34,89 milliards de francs CFA, elles sont constituées à 29,65% par des travaux de voirie. Par ailleurs, sur une base prévisionnelle de 171,68 milliards de francs CFA, les dépenses d'investissement ont connu un taux de réalisation de 20,33% à un trimestre de la fin de la gestion 2021. Même s'il faut signaler qu'en variations trimestrielle et annuelle, le taux de croissance de la réalisation s'établit, respectivement, à 83,60 et 27,69%. Ce dernier taux s'explique par :

- une forte augmentation des dépenses dans les secteurs de la santé, de la voirie, de l'éducation et dans les infrastructures à caractère industriel, commercial ou artisanal (90,36% de la variation annuelle) ; et
- une baisse des frais financiers.

SITUATION D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, AGENCES ET AUTRES STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES OU ASSIMILÉES AU 30 SEPTEMBRE 2021

Le présent rapport analyse l'exécution budgétaire de quatre-vingt-dix-neuf (99) organismes publics autonomes au terme du troisième trimestre 2021.

Il s'agit de :

- 33 agences et structures administratives similaires ou assimilées ;
- 23 établissements publics de santé ;
- 18 établissements d'enseignement supérieur public et centres d'œuvres universitaires et ;
- 25 autres organismes publics :
 - 6 Etablissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) ;
 - 2 établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST) ;
 - 2 Etablissements publics à caractère professionnel (EPP) ;
 - 12 Agences régionales de Développement (ARD) ;
 - 1 Etablissement public à caractère spécial (EPCS) ;
 - le Conseil économique, social et environnemental (CESE) ;
 - la Commission nationale électorale indépendante (CENA).

En fin septembre 2021, le budget prévisionnel cumulé de ces entités suivies est arrêté à 1 558 488 796 803 francs CFA. Les prévisions pour la section de fonctionnement s'élèvent à 609 066 042 469 francs CFA, soit 39,08% du budget global. Le financement des investissements est projeté à 949 422 764 334 francs CFA, représentant 60,92% des prévisions globales.

Les prévisions globales de recettes sont ainsi réparties :

- transferts de l'Etat pour un montant de 498 613 718 243 francs CFA, soit 32% des prévisions globales de recettes. Ils sont ainsi décomposés :
 - transferts courants : 237 732 462 843 francs CFA, soit 39,03% des recettes globales de fonctionnement et ;
 - transferts en capital : 260 881 255 400 francs CFA soit 27,48% des recettes globales d'investissement.
- contributions des partenaires techniques et financiers (PTF) pour un montant de 522 884 853 260 francs CFA, soit 33,55%, des prévisions globales de recettes ;
- ressources propres desdites entités : 536 779 777 032 francs CFA, soit 34,44% des prévisions de recettes globales.

Le reste du budget global est alimenté à hauteur de 200 448 268 francs CFA par des d'autres recettes soit 0,1% des prévisions globales.

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

Situation d'exécution budgétaire des établissements publics, agences et autres structures administratives similaires ou assimilées au 30 septembre 2021

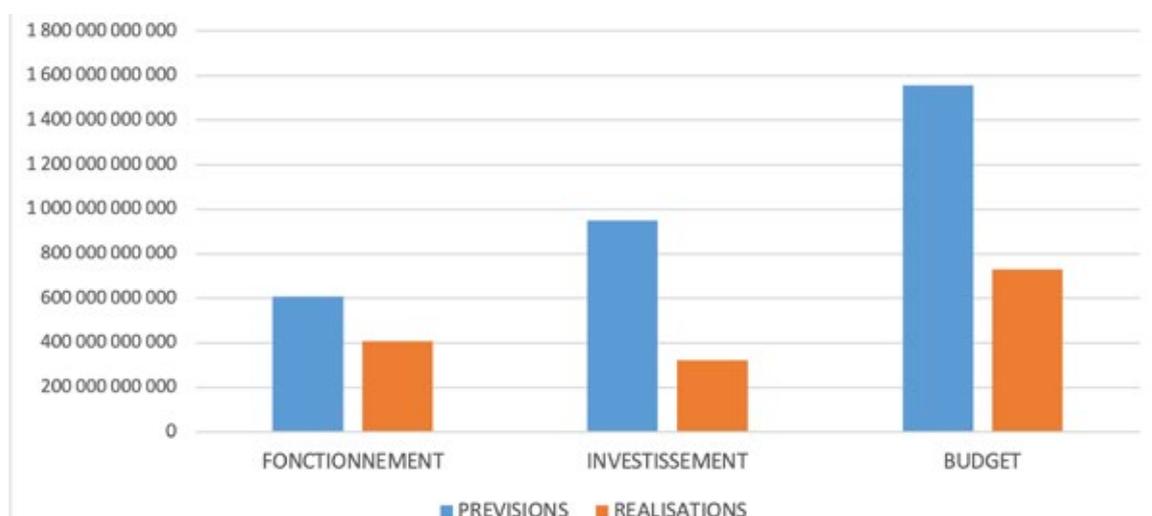
En termes d'exécution, les ressources ont été globalement mobilisées à hauteur de 730 373 013 911 francs CFA, soit 46,86% des prévisions.

Le niveau de réalisation des transferts globaux de l'Etat ressort dans ce cadre globalement satisfaisant, à 310 945 392 679 francs FCFA, soit 62,36% des prévisions. Les subventions de fonctionnement effectivement mobilisées s'élèvent à 185 810 987 180 francs CFA, soit 78,16% des prévisions. Le volume de mobilisation des transferts en capital reste en retrait à 125 134 405 499 francs CFA, soit un taux de mobilisation de 47,97%.

Tableau n°1 : Mobilisation des recettes par catégorie d'entités

CATEGORIES D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	325 292 747 573	219 802 481 590	67,57%	642 025 397 853	189 463 143 412	29,51%	967 318 145 426	409 265 625 002	42,31%
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	101 914 893 824	63 799 659 071	62,60%	33 264 959 239	22 697 053 622	68,23%	135 179 853 063	86 496 712 693	63,99%
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURS PUBLICS	114 319 507 495	94 146 042 911	82,35%	10 052 911 118	7 510 666 442	74,71%	124 372 418 613	101 656 709 353	81,74%
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	67 538 883 577	28 955 430 152	42,87%	264 079 496 124	103 998 536 711	39,38%	331 618 379 701	132 953 966 863	40,09%
TOTAL	609 066 032 469	406 703 613 724	66,77%	949 422 764 334	323 669 400 187	34,09%	1 558 488 796 803	730 373 013 911	46,86%

Graphique n°1 : Exécution du budget au 30 septembre 2021



Source : DSP

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

Situation d'exécution budgétaire des établissements publics, agences et autres structures administratives similaires ou assimilées au 30 septembre 2021

Relativement aux dépenses, elles ont atteint 695 816 575 953 francs CFA, soit un taux d'exécution globale de 44,65%. Les dépenses de fonctionnement sont exécutées à hauteur de 369 646 997 388 francs CFA, soit un taux d'exécution de 60,69%, et les dépenses d'investissement à 326 169 578 565 francs CFA, soit 34,35% des prévisions.

Tableau n° 2 : Exécution des dépenses par catégorie d'entités

CATEGORIES D'ENTITES	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			BUDGET		
	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	325 292 747 573	186 465 268 748	57,32%	642 025 397 853	243 612 762 697	37,94%	967 318 145 426	430 078 031 445	44,46%
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	101 914 893 824	63 039 428 008	61,85%	33 264 959 239	3 323 603 704	9,99%	135 179 853 063	66 363 031 712	49,09%
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS PUBLICS	114 319 507 495	86 620 389 596	75,77%	10 052 911 118	4 835 844 228	48,10%	124 372 418 613	91 456 233 824	73,53%
AUTRES ORGANISMES PUBLICS	67 538 883 577	33 521 911 036	49,63%	264 079 496 124	74 397 367 936	28,17%	331 618 379 701	107 919 278 972	32,54%
TOTAL	609 066 032 469	369 646 997 388	60,69%	949 422 764 334	326 169 578 565	34,35%	1 558 488 796 803	695 816 575 953	44,65%

Les prévisions de dépenses de personnel sont évaluées à 191 042 682 067 francs CFA, représentant 31,36 % des prévisions du budget de fonctionnement et 12,25 % du budget global. Elles sont exécutées à hauteur de 135 490 595 929 francs CFA, soit 70,92% des prévisions.

Tableau n° 3 : Exécution des dépenses de personnel par catégorie d'entités

CATEGORIES D'ENTITES	PREVISIONS	REALISATIONS	TAUX
AGENCES ET STRUCTURES ADMINISTRATIVES SIMILAIRES	51 737 041 169	34 300 949 754	66,30%
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE	40 277 054 926	26 157 348 628	64,94%
ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS PUBLICS	75 355 559 302	59 544 444 263	79,02%
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	23 673 026 670	15 487 853 284	65,42%
TOTAL	191 042 682 067	135 490 595 929	70,92%

Relativement à la dette globale des 99 structures, elle se chiffre à 363 134 540 963 francs CFA. Elle se décompose en :

- dettes d'exploitation : 217 506 403 481 francs CFA ; et
- dettes bancaires : 145 628 137 482 francs CFA.

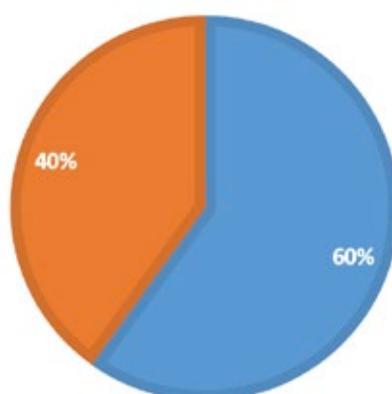
REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

Situation d'exécution budgétaire des établissements publics, agences et autres structures administratives similaires ou assimilées au 30 septembre 2021

Graphique n° 2 : Décomposition de l'endettements des entités

DECOMPOSITION DE L'ENDETTEMENT

■ Dettes d'exploitation ■ Dettes bancaire



Source : DSP

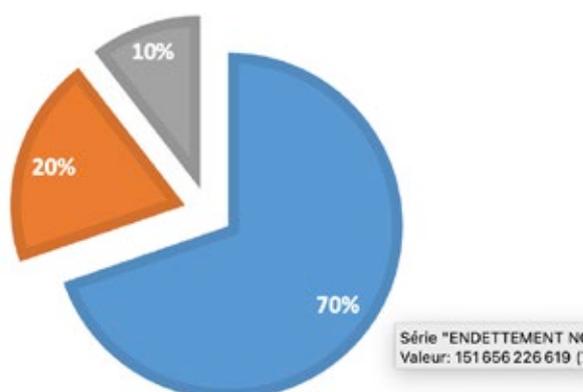
Concernant la dette d'exploitation de ces structures, elle s'élève à 217 506 403 481 francs CFA et se décompose ainsi qu'il suit :

- dettes fournisseurs : 151 656 226 619 francs CFA ;
- dettes fiscales : 43 143 593 940 francs CFA ; et
- dettes sociales : 22 706 582 922 francs CFA.

Graphique n°3 : Décomposition de l'endettement non bancaire des entités suivies

ENDETTEMENT NON BANCAIRE

■ DETTES FOURNISSEURS ■ DETTES FISCALES ■ DETTES SOCIALES



La dette bancaire, quant à elle, est constituée d'emprunts et découverts de 145 628 137 482 francs CFA et se décompose ainsi qu'il suit :

- emprunts : 145 613 137 482 francs CFA;
- découverts : 15 000 000 francs CFA.

Source : DSP

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES : LA DGCPT POURSUIT L'ADAPTATION DE SON ORGANISATION ET DE SON FONCTIONNEMENT AUX DÉFIS ET ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des travaux engagés depuis 2020 dans le cadre de la modernisation des procédures et du cadre de travail de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT). C'est ainsi que le présent article a pour objet de faire part des réalisations majeures et de présenter les projets phares de la DGCPT devant contribuer significativement à l'atteinte des objectifs stratégiques du Ministère des Finances et du Budget.

I- La réforme des structures de la DGCPT

La restructuration de la DGCPT est proposée en réponse aux exigences liées à la réforme des finances publiques de l'Union économique et monétaire et à la dynamique de réorganisation amorcée au niveau du Ministère des Finances et du Budget. Elle a pour but de doter la DGCPT d'une structure adaptée aux objectifs du Plan d'Action prioritaire ajusté et accéléré du Plan Sénégal Emergent (PSE2) et aux défis majeurs relatifs à la mise en œuvre des réformes budgétaires et comptables qui appellent une forte capacité de résilience de la part des différents acteurs.

Les principaux axes de cette réforme portent sur :

- **La réorganisation du réseau comptable**

La réorganisation du réseau comptable devrait être opérée à travers la séparation des fonctions de l'Agent comptable centrale du Trésor (ACCT) et du Trésorier général (TG) et l'adaptation de la fonction "dépense" aux impératifs d'efficacité et de célérité. La mutation des Perceptions et Recettes Perceptions en Trésoreries départementales ou spécialisées est également une option pertinente pour la réorganisation du réseau comptable.

A propos de la gestion de la trésorerie de l'Etat, le Trésorier général serait déchargé des fonctions d'assignation des dépenses pour que ses activités soient ainsi recentrées sur la gestion des flux de trésorerie.

Quant aux missions de l'Agent comptable central du Trésor, elles seront assumées par le Directeur des Comptes publics qui jouera le rôle de comptable chargé de la centralisation finale de la comptabilité de l'Etat. Consécutivement au partage des compétences comptables qui résulte de la translation du fait générateur de la comptabilité au niveau de l'ordonnateur ou du gestionnaire, le Directeur des Comptes publics sera chargé de restituer l'unité de la comptabilité de l'Etat et d'assurer la reddition des états de synthèse comptables, budgétaires et financiers.

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

Gestion des finances publiques : la DGCPT poursuit l'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux défis et enjeux du développement



Par ailleurs, l'adaptation de la fonction "dépense" aux impératifs d'efficacité et de célérité implique le recentrage des fonctions de la Paierie générale du Trésor (PGT), la création de Directions comptables ministérielles et le changement de certaines assignations de dépenses. Ces mutations permettront de désengorger la PGT et d'améliorer considérablement le traitement des dossiers de dépense.

Dans le cadre de la prise en charge des changements d'échelles observés au niveau des structures de l'Etat et des autres organismes publics, les Perceptions pourraient être mutées en Trésoreries départementales (TD). Les TD, qui seraient l'échelon de base du réseau comptable, seraient alors habilitées à imputer au budget les dépenses sur crédits délégués exécutées dans leurs circonscriptions administratives. Les Perceptions municipales et les Perceptions comme Dakar-Port pourraient être érigées en Trésoreries spécialisées.

La réforme du réseau comptable devrait également se traduire par l'élargissement de la carte des postes comptables avec la création de nouvelles Trésoreries Paieries régionales et Perceptions. Cette création permettra de renforcer la territorialisation des politiques publiques et d'améliorer les prestations de services offertes aux populations, aux collectivités territoriales, aux services administratifs et à tous les acteurs de développement des circonscriptions concernées.

Gestion des finances publiques : la DGCPT poursuit l'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux défis et enjeux du développement

Cette déconcentration comptable permettra, avec la démultiplication des comptables principaux qu'elle implique, de rationaliser le volume d'opérations assignées à chacun d'eux et, conséquemment, de réduire le délai de traitement des dossiers de dépense et de faciliter le rapprochement des comptabilités de l'ordonnateur et du comptable tel que prévu par les articles 23 et 158 du Règlement général sur la Comptabilité publique. Elle favorise par ailleurs la réalisation des objectifs de qualité comptable qui constituent une des exigences de la réforme des finances publiques en ce qu'elle conditionne la certification des comptes de l'Etat qui serait une nouvelle mission assignée à la Cour des Comptes.

• Le redimensionnement des directions administratives

Le redimensionnement des directions administratives devrait passer par la restructuration des fonctions supports. Sa mise en œuvre s'effectuerait à travers l'introduction de la dimension audit et le renforcement des missions de prévention du risque et de contrôle de conformité et l'amélioration de la gestion du capital humain et de la logistique.

La restructuration des directions administratives portera également sur la centralisation de la fonction réglementaire, qui permettra l'harmonisation et la convergence des régimes financiers et comptables de l'Etat avec ceux des autres organismes publics ainsi que la prise en charge des aspects liés à la normalisation des procédures comptables.

Les missions et les structures des directions métiers seraient redéfinies afin de consolider et d'élargir la démarche qualité dont les résultats ont été consolidés en 2021.

La réalisation de ces changements permettra de rééquilibrer le dispositif organisationnel par rapport aux missions du Trésor et de faciliter l'alignement stratégique de la DGCPT relativement aux évolutions du contexte. A l'issue de la réforme, la DGCPT devrait disposer d'une structure organisationnelle et fonctionnelle performante, à même d'assurer la bonne exécution de ses missions liées à la mise en œuvre des politiques économiques et sociales de l'Etat et des autres organismes publics.

II- L'amélioration du cadre de travail

Le cadre de travail des services de la DGCPT s'est considérablement amélioré à la suite des nombreux travaux de construction et de réhabilitation effectués au cours de la gestion 2021. Au titre de ces travaux, on peut citer :

- la réhabilitation du siège de la DGCPT qui est mise aux normes et qui a permis à la Paierie générale du Trésor (PGT) et à la Trésorerie générale (TG) de disposer, d'une part de guichets modernes pour les opérations de caisse et , d'autres part, d'espaces de bureau supplémentaires pour assurer le confort et l'épanouissement de leurs agents ;
- La construction de nouveaux locaux pour la Trésorerie Paierie régionale (TPR) de Kaolack et la Perception de Mbour. Ces locaux, qui ont permis de régler les problèmes d'exiguïté des espaces de travail, ont, en outre, amélioré fortement la qualité de l'accueil des usagers et des prestations qui leur sont offertes ;

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

Gestion des finances publiques : la DGCPT poursuit l'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux défis et enjeux du développement

- la réhabilitation de la Perception de Tivaouane, la Trésorerie Paierie pour l'Etranger ainsi que des locaux devant abriter les nouvelles directions comptables ministérielles créées dans le cadre du changement organisationnel et fonctionnel induit par la nouvelle gestion publique. Lesdits locaux sont équipés et dotés de toutes les commodités nécessaires au fonctionnement d'un poste comptable.
- Le déménagement de la Perception de Kaffrine, pour assurer la sécurité des agents et des usagers du service public.

L'amélioration du cadre de travail s'est traduite également par l'installation, au siège de la DGCPT, d'un dispositif de sécurité physique constitué d'un système de portiques, de vidéo surveillance et de contrôle d'accès.

A ces mesures, qui portent sur le cadre physique de travail, s'ajoutent d'autres actions liées à la lutte contre la pandémie de la Covid 19.



Gestion des finances publiques : la DGCPT poursuit l'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux défis et enjeux du développement

III- La modernisation du système d'information

En application des orientations stratégiques des autorités, la Direction de l'Informatique de la DGCPT (DI/ DGCPT) a mis à jour le Plan de Développement informatique (PDI) de la DGCPT (en relation avec le Cabinet Ernst & Young). La mise en œuvre de ce plan a pour finalité d'assurer la réhabilitation et la mise aux normes des infrastructures techniques (serveurs), réseau (câblage, switchs), matérielles (ordinateurs, imprimantes, scanners) et logicielles (ASTER, GFILOC, SAT, SIGCDD, e-TPE, CIC NG, STAR) et la modernisation des instruments de paiement : SICA-STAR (virements, effets, chèques), Monétique et Télépaiement (e-TAX, TELEDAC).

Les objectifs liés à ces priorités sont réalisés à travers deux principaux axes relatifs aux :

- paiements effectués par les tiers redevables au profit du Trésor public : les recettes digitales ;
- paiements effectués par le Trésor public au profit des tiers bénéficiaires : les dépenses digitales.

● Les recettes digitales du Trésor public :

Les projets achevés techniquement, au titre des recettes portent notamment sur :

- e-TAX : la plateforme de télépaiement des impôts, taxes et droits d'enregistrement de la Direction générale des Impôts et Domaines (DGID). L'intégration des données de télépaiement e-TAX dans le SI de la DGCPT a démarré depuis novembre 2017 ;
- TELEDAC : la plateforme de télépaiement des télé déclarations des autorisations de construire de l'Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE). En relation avec le prestataire MODELSIS, les tests d'intégration des données de TELEDAC par web services dans le SI de la DGCPT ont été bouclés avec succès depuis décembre 2017. Une fois que les contraintes d'ordre réglementaire seront levées (signature des conventions de télépaiement entre les différents acteurs), le module télépaiement de TELEDAC pourrait être mis en production sans difficultés ; et ce, pour permettre de respecter les engagements Doing Business de l'Etat du Sénégal.
- DIOTALI, projet de « digitalisation des Amendes forfaitaires de police et gendarmerie », qui est l'un des projets les plus avancés et est en phase de finalisation. Une démonstration du mécanisme de fonctionnement de la plateforme DIOTALI a été faite. Elle a permis de comprendre son environnement de déploiement et le mode de fonctionnement des divers terminaux. La plateforme est actuellement en phase test avec les services pilotes de la Gendarmerie et de la Police.
- Les recettes digitales du Trésor seront complétées par d'autres projets en cours d'achèvement technique ou à entreprendre. Il s'agit de:
- l'interface CORUS / ASTER : Plateforme de télépaiement des droits de douane de la Direction générale des Douanes (DGD). En effet, il a été fixé un seuil de versement obligatoire par télé-règlement des opérations douanières de Cinquante millions par arrêté n° 22737 du 19 octobre 2018 fixant le seuil de versement obligatoire par télé-règlement des opérations douanières.
- i-Trésor : Application en cours de développement en vue de la gestion du recouvrement des droits de douanes (crédits d'enlèvements et télépaiement) qui devrait être interfacée avec GAINDE conformément aux engagements ISPE avec le FMI. La RGT est le chef de projet.
- RGTM : Application en phase projet, le RGTM (recouvrement géo localisé des tickets de marchés) permet le

Gestion des finances publiques : la DGCPT poursuit l'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux défis et enjeux du développement

recouvrement en temps réel, de manière géo localisée via des PDA, des tickets de marchés des collectivités territoriales. Des séances de travail technico-fonctionnel devront avoir lieu entre la Direction du Secteur public Local (DSPL), la Direction de l'Informatique (DI) et le prestataire pour la mise en place de la solution en phase pilote ;

- SAGETIL : En droite ligne de l'entrée en production des systèmes de paiement de l'UEMOA (SICA et STAR), il est attendu d'opérer un crédit automatique du compte de règlement STAR du Trésorier général à la BCEAO du montant des adjudications de bons et obligations du Trésor faites dans le Système automatisé de Gestion des Titres et de la Liquidité de l'Union monétaire Ouest Africaine (SAGETIL-UMOA). L'idée d'interfacer ASTER et SAGETIL a été émise depuis 2016 avec la DDP chargée du suivi du marché financier en rapport avec l'Agence UMOA-Titres qui est l'agence régionale de gestion et de promotion des titres publics de la zone UMOA.

• Les dépenses digitales du Trésor public :

Au titre des dépenses digitales du Trésor on peut retenir :

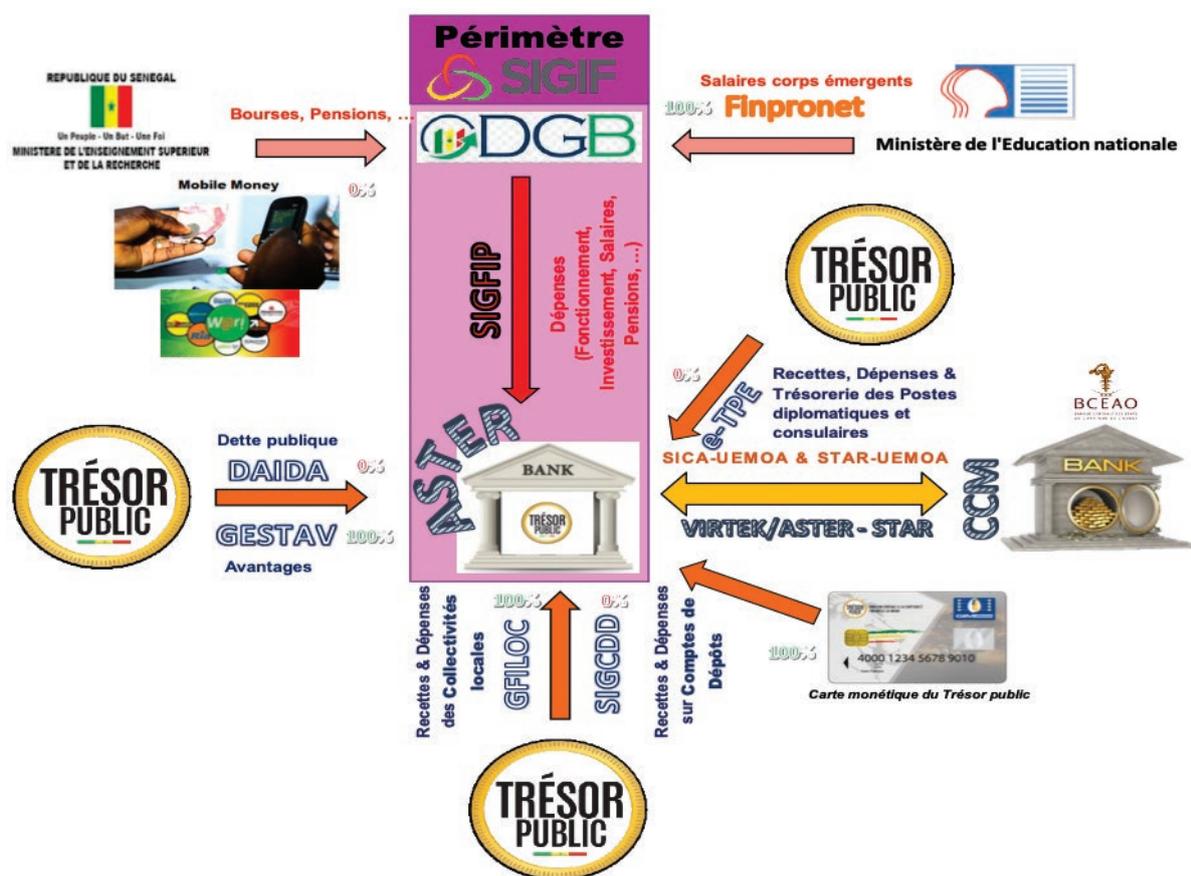
- SICA-STAR : le 5 octobre 2016 le Trésor public a adhéré aux systèmes de paiement de l'UEMOA (SICA et STAR) lui permettant de dématérialiser ses encaissements de chèques et d'effets (traites de douane), ainsi que les virements unitaires ou de masse. Au 1er janvier 2018, lesdits systèmes ont été généralisés sur toute l'étendue du territoire avec la connexion de tous les postes comptables des régions ;
- FINPRONET : c'est le logiciel qui permet depuis mai 2018, via SIGFIP, la mise en place d'un dispositif de paiement des salaires des corps émergents (environ 28 000 bénéficiaires par mois) dans SICA-STAR ; et ce, par intégration dans ASTER du fichier de virement de masse généré par FINPRONET ; Cette nouvelle fonctionnalité a permis d'améliorer le processus de paiement et a fortement rehaussé la qualité de service dans l'exécution de la dépense publique. Il est envisagé d'élargir dans les meilleurs délais cette fonctionnalité aux paiements des salaires et des pensions de retraite.
- MONETIQUE : Une plateforme monétique interbancaire de la DGCPT est en cours de mise en place avec GIM-UEMOA. Préalablement, en 2018 des tests avaient été effectués avec succès sur un échantillon de cartes « co-brandées » (Trésor/BRM/GIM-UEMOA).
- GFILOC : GFILOC (Gestion financière des Collectivités territoriales) est le logiciel de gestion de la comptabilité des 600 collectivités territoriales du Sénégal qui a été mis en production le 2 janvier 2018. Cet outil permet la tenue de la comptabilité des collectivités territoriales en temps réel et il a été interfacé avec ASTER et SICA-STAR pour le règlement automatique des ordres de paiement ou mandats.

Il est également envisagé de développer un module de recouvrement digital pour prendre en charge le paiement de la contribution économique locale (un impôt qui remplace la patente).

- GESTAV : le logiciel de Gestion des Avantages (Fonds communs, Remises douanières et Prime d'incitation au recouvrement) a été développé pour mettre à niveau le dispositif de répartition desdits avantages au regard de la mise en production des Systèmes de paiement. Ainsi, via une plateforme web, GESTAV permet la notation des agents par les chefs de services, la centralisation des données par la Direction de l'Administration et du Personnel (DAP) et leur validation par les autorités avant génération automatique du fichier de virement de masse au format SICA avec des comptes bancaires normalisés des bénéficiaires sur 24 caractères.

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

Gestion des finances publiques : la DGCPT poursuit l'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux défis et enjeux du développement



Ces projets complémentaires, au plan technique, seront renforcés par :

- D-AIDA : Logiciel de l'Automatisation de l'Investissement, de la Dette publique et de l'Aide hors Projet permettant notamment de centraliser toutes les données relatives à la dette publique (intérieure et extérieure) par la Direction de la Dette publique. A terme, DAIDA pourrait être interfacé à SIGIF et SICA-STAR pour le règlement automatique de la dette publique ; et, ce processus pourrait être facilité par l'adhésion de la DGCPT au réseau SWIFT en vue de mieux appréhender la gestion des taux de change.
- SIGCDD : Le Système intégré de gestion des Comptes de Dépôts (SIGCDD) est une application développée pour gérer les chèques Trésor, ainsi que les comptes de dépôt ouverts dans les livres du Trésor avec une ventilation des fonds déposés en sections Fonctionnement et Investissement.

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

Gestion des finances publiques : la DGCPT poursuit l'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux défis et enjeux du développement

• La mise à niveau du dispositif sécuritaire

La montée en puissance du parc applicatif est accompagnée de la mise à niveau du système de sécurité, qui constitue une des conditions de performance des services. Les questions sécuritaires sont prises en charge à travers la réalisation de plusieurs exercices d'audit de la sécurité des systèmes d'information. Ces exercices ont permis d'analyser les risques et les vulnérabilités de la DGCPT en vue de la mise en place d'un dispositif de management du système d'informations conformément aux exigences de la norme ISO 27001.

Les audits du système d'information sont suivis d'un vaste chantier de sécurisation du système d'information mis en œuvre à l'effet d'assurer la maîtrise des risques de tous ordres. Les travaux réalisés dans ce sens portent, entre autres, sur l'acquisition et l'intégration d'équipements de renforcement de la défense périmétrique.

IV- L'amélioration du système comptable et statistique

Les travaux d'amélioration du système comptable et statistique sont en grande partie axés sur les points suivants :

- l'adaptation du cadre légal et réglementaire avec la rédaction de normes comptables de l'Etat, validées par le Comité national de comptabilité. Ces normes sont opérationnalisées par la nouvelle instruction comptable composée de onze (11) livres permettant de définir les composantes des états financiers, les faits générateurs de leur comptabilisation et les règles de leur évaluation;
- l'élaboration du bilan d'ouverture traduite par le recensement du patrimoine de l'Etat initié dans le cadre du passage à la comptabilité patrimoniale. Ce recensement est assez avancé avec la disponibilité des situations liées au portefeuille de l'Etat et du patrimoine mobilier et la poursuite du recensement du patrimoine immobilier, situé à l'intérieur et à l'extérieur du pays, dans le cadre des travaux du « Comité réforme comptable de l'Etat » présidé par la DGCPT.

La mise en œuvre de la réforme comptable permettra de réaliser les objectifs spécifiques relatifs à la sincérité des comptes, à la maîtrise des flux et créances de l'Etat et à la bonne appréhension des engagements de l'Etat. L'atteinte de ces résultats intermédiaires permettra sans doute de franchir un pas décisif vers la maîtrise parfaite du patrimoine de l'Etat.

Ces travaux sont accompagnés d'une série de formation de deux cent (200) agents sur la tenue de la nouvelle comptabilité publique.

V- La meilleure prise en charge des préoccupations des usagers

En vue de la réalisation de ses objectifs liés à l'amélioration de la qualité des prestations de services publics, la DGCPT a mis en œuvre un ensemble de mesures destinées à satisfaire les préoccupations des usagers. Ces choix portent sur :

- la mise en place d'une démarche qualité : ce processus, qui a fait l'objet de la signature d'une lettre de politique qualité définissant les mesures phares à mettre en œuvre, a abouti à la certification ISO 9001 version 2015 des services de la Recette générale du Trésor, la Direction de la Dette publique, la Direction du Secteur public local et la Division de la Modernisation et de la Stratégie. L'implémentation et la consolidation de la démarche qualité permettront d'embrasser tout le périmètre de métier de la DGCPT et d'améliorer la prise en charge des préoccupations des usagers;

REVUE DES PERFORMANCES DE LA DGCPT

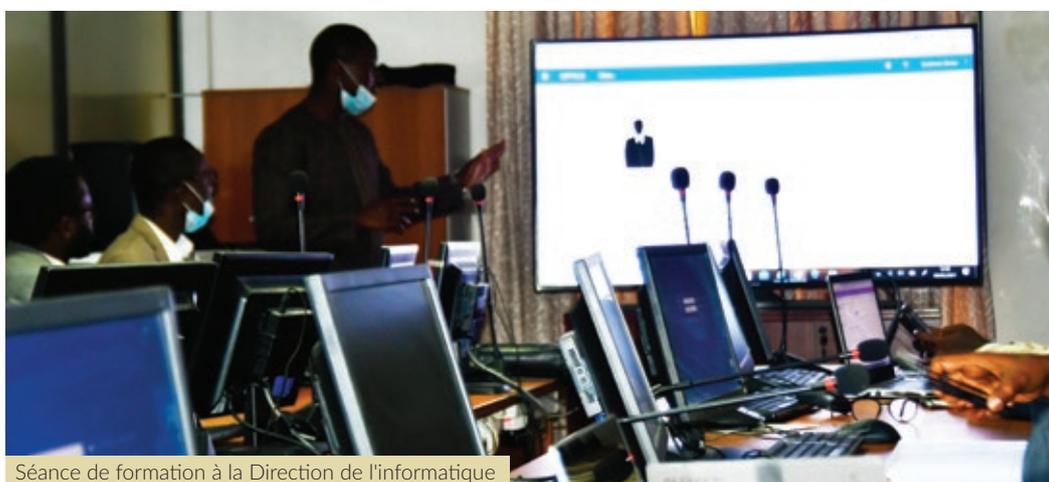
Gestion des finances publiques : la DGCPT poursuit l'adaptation de son organisation et de son fonctionnement aux défis et enjeux du développement

- l'accompagnement des collectivités territoriales, qui porte sur la gestion financière des dites entités. L'appui des services de la DGCPT est renforcé par la signature, le 29 janvier 2020, d'une charte de partenariat qui lie les services du Trésor aux collectivités territoriales.

Par ailleurs, l'offre de services de la DGCPT sera diversifiée avec la mise en exploitation de l'observatoire des Finances locales, un outil d'aide à la décision et de consolidation des situations financières du Secteur public local, et le module ordonnateur du logiciel de gestion des finances locales.

- le renforcement du rôle de l'Etat actionnaire : il s'agit de renforcer les acquis enregistrés dans le cadre de la gestion du portefeuille de l'Etat dont les résultats de la gestion 2019 de certaines structures ont été consolidés dans le budget de l'Etat. L'accompagnement du Secteur parapublic sera renforcé avec la mise en exploitation de l'observatoire du Secteur parapublic, qui devra faciliter la prise des décisions et la consolidation des situations financières des entités du Secteur parapublic ;
- le Compte unique du Trésor
- le lancement de la plateforme de gestion dématérialisée de la soumission en douane : la DGCPT a mis en œuvre cette plateforme dont l'objectif est de contribuer à assurer une meilleure gouvernance de la procédure de soumission en douane à travers le renforcement de la transparence et la réduction des délais et du coût de la procédure.
- le Compte unique du Trésor : la DGCPT compte renforcer la stratégie de compte unique du Trésor en élargissant de nouveau le périmètre du système de paiement SICA-STAR. A ce titre, 87 comptes bancaires des structures du Secteur parapublic ont été clôturés. Les opérations financières des dites structures sont directement exécutées à travers le système de paiement du Trésor.

La stratégie du compte unique du Trésor, permettra d'unifier la structure des comptes bancaires de l'Etat à l'effet d'assurer une gestion performante des disponibilités. Elle permet, en outre, de faciliter le contrôle des liquidités des différentes entités de l'Etat, de réduire les charges du service de la dette et la coordination des politiques publiques.



Séance de formation à la Direction de l'informatique

POINT QUALITE

Démarche qualité : la conformité des SMQ des services de la DGCPT prouvée à nouveau

A l'issue des audits de certification à la norme ISO 9001 V 2015, effectués par AFNOR du lundi 11 au mercredi 13 octobre 2021, quatre services de la Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor (DGCPT), viennent de prouver encore leur appropriation des orientations des autorités du Trésor pour la mise en œuvre de la démarche qualité à la DGCPT.

Il s'agit précisément de la Recette générale du Trésor (RGT) et de la Direction du Secteur public local (DSPL) qui ont réussi respectivement la première et la deuxième confirmation de leur certificat, de la Direction de la Dette publique (DDP) qui a renouvelé son certificat et de la Division de la Modernisation et de la Stratégie (DMS) qui a prouvé pour la première fois la conformité de son Système de Management de la Qualité (SMQ) à la norme citée supra.

Conformément aux dispositions de la norme, les audits étaient axés sur l'évaluation des SMQ des services et leur évolution. Les résultats ainsi obtenus rendent fière la Direction générale qui voit ses services atteindre les objectifs établis lors du précédent cycle d'audits et confirmer leur conformité vis-à-vis des nouvelles exigences de la norme ISO 9001 V 2015.

En effet, depuis l'obtention de sa première certification ISO 9001 en 2017 avec la RGT, la DGCPT n'a cessé d'améliorer ses pratiques, et ce à tous les niveaux de la Direction générale. Elle n'a cessé de déployer ses efforts afin de toujours fournir des services de la plus haute qualité et soutenir ses clients pour l'atteinte de leurs objectifs, quel que soit leur projet.

Ainsi, outre la qualité prouvée dans la tenue des recettes de l'Etat, elle a ainsi amélioré sa méthode de gestion de la dette publique ainsi que son offre de service à ses clients historiques que sont les collectivités territoriales. Parallèlement, eu égard aux impératifs de maîtrise des nouvelles règles de la gestion publique, elle vient de prouver avec la certification initiale de la DMS, que les règles de mise en œuvre et de suivi des réformes relatives à la nouvelle gestion budgétaire et comptable sont maîtrisées.

Après avoir mené une analyse détaillée de l'ensemble des processus concernés par ce cycle d'audits, les auditeurs ont souligné onze points forts, huit pistes de progrès, aucun point sensible, et surtout aucune non-conformité (Cf. tableau ci-dessous).

Tableau récapitulatif des résultats des audits de certification

<u>Services</u>	<u>Points forts</u>	<u>Pistes de progrès</u>	<u>Points sensibles</u>	<u>Non conformités mineures</u>	<u>Non conformités majeures</u>
Recette générale du Trésor	03	01	00	00	00
Direction de la Dette publique	03	03	00	00	00
Direction de la Dette publique	03	03	00	00	00
Direction du Secteur public local	03	02	00	00	00
Division de la Modernisation et de la Stratégie	02	02	00	00	00

Source: DMS, octobre 2021

Les points forts indiquent l'existence au niveau des services concernés d' « éléments des SMQ conformes aux exigences » de la norme ISO 9001 V 2015, jugés particulièrement performants. Les pistes de progrès, quant à elles, renvoient à des facteurs identifiés au sein SMQ des services audités et qui sont susceptibles d'améliorer leurs performances. Contrairement aux pistes de progrès, les points sensibles soulignent des risques qui pourraient compromettre le respect, à court ou moyen terme, des exigences de la norme. En cas de défaut de maîtrise des risques et de « non satisfaction d'une exigence spécifiée ne compromettant pas à elle seule l'efficacité ou l'amélioration du SMQ », il est fait constat d'une non-conformité mineure. La constatation d'une non-conformité mineure ne compromet pas la délivrance, le maintien ou le renouvellement d'une certification. En revanche, une certification ne peut être délivrée, maintenue ou renouvelée en cas de constatation d'une non-conformité majeure. Celle-ci, qui traduit un défaut de satisfaction d'une exigence compromettant le fonctionnement, l'efficacité ou l'amélioration du SMQ.



Pour ce 10e numéro, " ECHOS DU TRESOR " se penche sur les notions de régies de recettes et d'avances. L'intérêt qu'elles peuvent susciter dans les différentes opérations budgétaires.

Pour en parler, Mohamed Kissima WAGUE, Inspecteur principal du Trésor, Percepteur de Dakar-Bourguiba, explique aux lecteurs l'organisation et le fonctionnement de ces régies. C'est un expert, alors son avis compte.



Mohamed Kissima WAGUE
Percepteur de Dakar-Bourguiba

Que renferment les notions de régies de recettes et d'avances ?

Les régies de recettes sont destinées à faciliter le recouvrement de certaines recettes perçues au comptant d'un montant minime ou d'un recouvrement urgent.

Quant aux régies d'avances, elles sont destinées, soit à faciliter le règlement des menues dépenses des services, soit à accélérer le règlement de certaines dépenses dont la nature permet de substituer un contrôle a posteriori au contrôle a priori.

A propos de la mise en place d'une régie d'avances et de recettes, les régisseurs se doivent de connaître l'étendue de leur fonction et de leur responsabilité financière afin de leur permettre de mesurer la spécificité de ce dispositif qui déroge au traditionnel principe de séparation ordonnateur/comptable

Comment sont créées ces régies?

Les régies de recettes et les régies d'avances de l'Etat sont créées par arrêté du Ministre chargé des Finances. Toutefois, dans les limites et conditions fixées par un arrêté du ministre chargé des Finances, des régies peuvent être créées par arrêté du gouverneur de région après avis du comptable assignataire. Pour les collectivités territoriales, les régies sont créées par décision de l'ordonnateur après avis favorable du comptable assignataire.

Quelles sont les opérations qui peuvent être effectuées par ces régies ?

Concernant les régies de recettes, elles sont destinées à faciliter le recouvrement de certaines recettes perçues au comptant d'un montant minime ou d'un recouvrement urgent.

Relativement aux régies d'avances, elles permettent de prendre en charge les dépenses liées :

1. aux matériels et travaux d'entretien applicables au fonctionnement des services, dans la limite d'un montant maximum par opération fixé par arrêté du Ministre chargé des Finances ;
2. à la rémunération des personnels payés sur une base horaire ou à la vacation, y compris les charges sociales y afférentes ;
3. aux secours urgents et exceptionnels ;
4. aux transferts dans la limite d'un montant fixé par arrêté du Ministre chargé des Finances ;
5. aux frais de transport, de mission et de stage, y compris les avances sur ces frais ;
6. aux opérations à l'étranger et toute autre dépense nécessaire au bon fonctionnement du service situé à l'étranger dans des conditions fixées par arrêté conjoint du Ministre chargé des Finances et du Ministre chargé des Affaires étrangères.

Quels sont les avantages de la création d'une régie ?

Les régies permettent à des agents, placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du comptable public, d'exécuter de manière limitative et contrôlée un certain nombre d'opérations de paiement de dépenses ou d'encaissement de recettes visant soit :

- à faciliter l'encaissement de certaines recettes et le règlement des menues dépenses des services;
- à accélérer le règlement de certaines dépenses dont la nature permet de substituer un contrôle a posteriori au contrôle a priori.

L'objectif poursuivi ici est double. La régie permet d'une part, d'offrir un service de proximité aux usagers en évitant les déplacements au Trésor, et d'autre part d'éviter à l'administration la démultiplication du réseau des comptables du Trésor.

Cependant, si cet objectif est toujours pertinent, il reste que la réglementation n'est pas très précise sur certains aspects essentiels du fonctionnement des régies, notamment sur la liste des dépenses payables au moyen de la régie d'avances.

Qui peut être nommé régisseur ?

Le régisseur est nommé par décision du Ministre chargé des Finances sur proposition du ministre auprès duquel la régie est instituée.

Toutefois, en ce qui concerne les régies créées par le gouverneur de région, le régisseur est nommé par décision de ce dernier sur proposition du chef du service régional concerné. Cette nomination du régisseur est soumise à l'agrément du comptable assignataire.

Pour les collectivités territoriales, les régisseurs sont nommés par décision de l'ordonnateur après avis favorable du comptable assignataire.

Le maniement des fonds publics par le régisseur lui accorde-t-il le statut de comptable public ?

Le régisseur n'a pas de statut de comptable public mais en sa qualité d'agent maniant des deniers publics, il est soumis à certains contrôles. A cet effet, il doit justifier :

- s'il s'agit d'une régie de recettes, le versement au comptable assignataire de la totalité des recettes encaissées par ses soins ;
- s'il s'agit d'une régie d'avances, l'emploi des avances mises à sa disposition.

Est-il responsable devant la Cour des Comptes ?

Seul le comptable assignataire est responsable devant la Cour des Comptes.

Comment s'effectue le contrôle des opérations des régisseurs ?

Les régisseurs de recettes justifient au comptable assignataire, au minimum une fois par mois, les recettes encaissées par leurs soins ou lorsque le plafond de l'encaisse arrêté dans l'acte de création de la régie est atteint.

Quant aux régisseurs d'avances, ils sont tenus de produire les pièces justificatives prévues par la réglementation en vigueur. Les doubles des pièces justificatives sont conservés pendant deux ans par le régisseur qui les tient à la disposition des organes ou agents de contrôle.

Par ailleurs, les régisseurs de recettes et les régisseurs d'avances sont soumis aux contrôles du comptable assignataire, de l'ordonnateur et de l'administrateur des crédits auprès duquel ils sont placés. Ils sont également soumis aux vérifications de l'Inspection générale des Finances et à celles des autres structures de contrôle de l'Etat.

Quelles sont les difficultés notées dans le fonctionnement des régies ?

Les difficultés notées dans le fonctionnement des régies peuvent se résumer ainsi :

- des écarts entre la réglementation et la pratique notamment dans la définition des menues dépenses et des dépenses urgentes ;
- la multiplication du nombre des régies d'avances et des avances à régulariser, ainsi qu'une augmentation très importante du plafond de certaines d'entre elles ;

D

ECRYPTAGE

Notions de régies de recettes et d'avances

ECHOS
DU TRÉSOR

Ces difficultés ont pour conséquences :

- de faire passer un plus grand nombre d'opérations suivant la procédure exceptionnelle d'exécution de la dépense publique d'où le dessaisissement des comptables directs du Trésor au profit d'agents de l'ordre administratif avec des risques d'irrégularités plus difficiles à corriger à cause du contrôle a posteriori ;
- d'immobiliser en encaisse des fonds importants qui ne bénéficient pas à la trésorerie de l'Etat et qui sont parfois conservés dans des conditions de sécurité insuffisantes.

Quelles solutions préconisez-vous pour améliorer le fonctionnement des régies ?

Pour améliorer le fonctionnement des régies, il me paraît opportun, entre autres, de ramener les caisses d'avances au strict minimum des dépenses courantes, de régler toutes les autres dépenses importantes par la procédure normale et d'élargir le champ de la responsabilité personnelle et pécuniaire aux régisseurs.



Perception de Dakar-Bourguiba

CONTRIBUTION

Analyse des effets de l'évolution du taux directeur de la FED

Il ressort des échanges entre gouverneurs, tenus le mercredi 15 décembre 2021, que la Banque centrale américaine (FED) pourrait commencer à relever ses taux directeurs rapidement après avoir ramené à zéro ses achats d'actifs, même si aucune amplitude n'est pas encore définie.

Ainsi, il devient opportun de s'interroger sur (i) les points justifiant le changement de la politique monétaire, et (ii) ses implications notamment sur les finances publiques.

I - Facteurs explicatifs d'un éventuel changement de la politique monétaire aux Etats Unis

Les perspectives de relèvement des taux directeurs en 2022 s'expliquent essentiellement par la reprise notée aux Etats Unis, la baisse du taux de chômage et la hausse de l'inflation.

Au titre de l'activité économique, les projections actualisées des services du budget du Congrès (CBO) indiquent que les États-Unis devraient enregistrer en 2021 et en 2022 une croissance plus forte que prévue grâce aux dépenses de consommation qui ont été dopées par l'épargne des ménages accumulée pendant la pandémie. Ainsi, la croissance devrait se situer en 2021 à 6,7%, contre 4,6% estimé en février 2021. Elle devrait être en 2022 de 5% contre une prévision initiale de 2,9%.

Par ailleurs, il est à noter que la croissance devrait être plus vigoureuse à la faveur de la mise en œuvre du projet d'investissement du Gouvernement américain dans les infrastructures.

Pour rappel, le Produit intérieur brut (PIB) de la première économie mondiale s'était contracté de 3,5 % en 2020, sa plus forte baisse depuis 1946, sous l'effet de la paralysie de l'activité économique consécutive aux efforts mis en œuvre pour contenir la propagation de la COVID-19.

Concernant le chômage, le marché du travail retrouve de la tonicité. En effet, en 2021, plus de 6 millions d'emplois ont été récupérés sur les 9,4 millions perdus en 2020. En se situant à 4,2% de la population active en novembre, le chômage a baissé au-delà des espérances de la FED.

Quant à l'inflation, longtemps considérée comme un épiphénomène, elle est devenue actuellement un véritable sujet de préoccupation. En octobre 2021, et pour la première fois depuis trente-et-un an, elle a dépassé la barre des 6%. L'inflation sous-jacente (hors énergies et produits frais) s'établit à 4,6%, soit +2,6% au-dessus de l'objectif de 2% de la FED. Avec ce dérapage, l'inflation ne peut plus être qualifiée de transitoire.

La combinaison de ces trois facteurs mais surtout la hausse des prix a récemment poussé le Président de la FED, M. Jerome POWELL à accrédi-ter l'option d'une interruption plus rapide du « quantitative easing¹ », ouvrant la voie à une possible hausse des taux d'intérêt, peut-être dès l'été 2022.

Ainsi, à moins que l'émergence du variant « Omicron » du coronavirus ne change la donne, tout se prête au resserrement de la politique monétaire aux États-Unis.

1 L'assouplissement quantitatif désigne un type de politique monétaire par laquelle une banque centrale rachète massivement de la dette publique ou d'autres actifs financiers afin d'injecter de l'argent dans l'économie et de stimuler la croissance. (Wikipedia)

Analyse des effets de l'évolution du taux directeur de la FED

II - Implications d'un tel changement et points d'attention sur les finances publiques

La politique de soutien de la FED a débuté au mois de juin 2020 sous le terme de « tapering » qui se traduit par un renforcement de la liquidité avec l'achat tous les mois de 80 milliards de dollars de bons du Trésor américain et 40 milliards de dollars de titres adossés à des créances hypothécaires.

Ce soutien mensuel de 120 milliards de dollars a permis de stabiliser les marchés et d'impulser à la baisse les taux d'intérêt.

Le changement de politique monétaire devrait se traduire par une réduction des achats de 15 milliards de dollars par mois, jusqu'au premier semestre 2022, date à laquelle, la FED devrait mettre en œuvre la hausse des taux directeurs. Cette nouvelle politique ramènerait l'inflation en ligne avec l'objectif de la Banque centrale.

En termes d'implications, il est attendu un environnement de marché plus volatile. En effet, il est établi que le taux des fonds fédéraux est un facteur-clé du cycle financier mondial et de l'appétit des investisseurs pour le risque.

En Afrique et notamment au Sénégal, l'impact sera noté au niveau de la dette libellée en dollars ou en devises apparentées pour laquelle les conditions financières dépendent grandement de la politique monétaire de la FED.

Cette situation justifie amplement l'option du Sénégal, dans le cadre de sa Stratégie d'Endettement à Moyen terme de privilégier le financement à des devises stables comme l'euro notamment avec l'eurobond de 2021 d'un montant de 775 millions d'euros, mais aussi de la mise en place des couvertures de change pour annihiler l'effet de la hausse du taux de change dollars / CFA.

Toutefois, au regard de la composition du portefeuille de la dette (près de 41% du stock de la dette à fin juin est exposé directement ou indirectement au dollar US), un relèvement des taux directeurs aux Etats-Unis pourrait durcir les conditions de financement et exercer des pressions sur le service de la dette.

Sous ce rapport, il nous est d'avis que ce choc exogène, le cas échéant, pourrait être mieux appréhendé une fois que l'ampleur de la hausse des taux serait définie par la FED avec une persistance significative dans le temps. Ce qui permettrait d'affiner l'impact éventuel sur le remboursement du principal de la dette.

Ainsi, afin d'éviter toute fuite de trésorerie pouvant impacter négativement la gestion budgétaire de 2022 caractérisée par la mise en œuvre des budgets programmes, la possibilité de négocier le réajustement du besoin de financement de 2022 pourrait être discutée avec le FMI dans le cadre de l'Instrument de Coordination de la Politique économique (ICPE).

Corolairement à cet état de fait, le plafond nominal sur la dette, en relation avec le FMI, pourrait être relevé si le changement de la politique monétaire venait à compromettre son respect, étant entendu qu'il a été défini préalablement à la décision de la FED.

Par ailleurs, un durcissement de la politique monétaire de la FED entraînant l'appréciation du dollar US se traduit souvent par la hausse du cours du baril. En l'absence de l'application de la vérité des prix au niveau intérieur, cela conduirait à un accroissement des subventions synonyme de dégradation du déficit budgétaire.

NOMINATIONS A LA DGCPT

Nomination de Percepteurs

Monsieur Ibrahima DIOP, Inspecteur principal du Trésor, matricule de solde n°515 757/Z, précédemment chef du Centre de Perfectionnement et de Formation professionnelle du Trésor, est nommé Receveur percepteur municipal de Louga en remplacement de Madame Astou Nam DIOP

Nomination des Fondés de pouvoir

Monsieur Keba DIAME, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°696314/C est nommé Fondé de pouvoir du Trésorier Payeur régional de Kolda ;

Monsieur Papa Malick DIOUF, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°601180/N est nommé Fondé de pouvoir du Trésorier Payeur régional de Thiès;

Monsieur Souleymane MBENGUE, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°696 317/F, est nommé Fondé de pouvoir du Trésorier Payeur régional de Fatick.

Nominations des agents comptables dans les organismes publics

Monsieur Ibra Souleye BA, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 611 505/D, est nommé Agent comptable de l'Office national de l'Assainissement du Sénégal (ONAS), en remplacement de Monsieur Serigne FALL (arrêté n°027295/MFB/DGCPT/DSP du 05 aout 2021) ;

Monsieur Mamadou KEITA, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n°624.528/C, est nommé Agent comptable du Fonds de Soutien au Secteur de l'Energie du Sénégal, en remplacement de Monsieur Bassirou TALL, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite (arrêté n°030010/MFB/DGCPT/DSP du 10 septembre 2021) ;

Madame Astou Nam DIOP, Inspecteur du Trésor, matricule de solde n° 624.518/D, est nommée Agent comptable de l'Aviation civile et de la Météorologie (ANACIM), en remplacement de Mamadou KEITA (arrêté n°031292/MFB/DGCPT/DSP du 24 septembre 2021) ;

Madame Aïssatou GUEYE SOUMARE, Contrôleur du Trésor, matricule de solde n°634 397/F, précédemment en service à la Perception de Mbour, est nommée Agent comptable de la Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR), en remplacement de Madame Aida Malick SAKHO (arrêté n°037225/MFB/DGCPT/DSP du 25 novembre 2021) ;

Madame Maïmouna BOCOUM, Agent administratif, matricule de solde n° 637 368/E, est nommée Agent comptable du Fonds d'Appui au Développement du Contenu local (FADCL) (arrêté n°037222/MFB/DGCPT/DSP du 25 novembre 2021) ;

Madame Aida Malick SAKHO, Economiste, matricule de solde n° 607741/I, est nommée Agent comptable du Fonds national de Crédit pour les Femmes (FNCF) (arrêté n°037224/MFB/DGCPT/DSP du 25 novembre 2021) ;

Monsieur Olivier SAMBOU, Cadre de gestion, matricule de solde N°618 840/I, précédemment Agent comptable de L'Hôpital régional de Fatick, est nommé Agent comptable du Centre hospitalier régional Lieutenant-Colonel Mamadou DIOUF de Saint-Louis, en remplacement de Monsieur Papa Ahmed FALL (arrêté n°027882/MFB/DGCPT/DSP du 23 aout 2021) ;

Monsieur Amadou Lamine NDOYE, Cadre de gestion, matricule de solde n° 612797/B, est nommé Agent comptable de l'Hôpital régional de Fatick, en remplacement de Monsieur Olivier SAMBOU (arrêté n°27883/MFB/DGCPT/DSP du 23 aout 2021) ;

Madame Mbayang Cisse BARO, Economiste, matricule de solde n° 680 561/B, Agent comptable de l'Autorité nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur (ANAQ-SUP) en remplacement de Madame Rahiyana DE (arrêté n°27884/MFB/DGCPT/DSP du 23 aout 2021) ;

Affectation des agents de la DGCPT

Prénoms Nom	Corps	N° Matricule de solde	Ancien poste	Nouveau poste
Amadou MBALLO	Inspecteur du Trésor	624. 530/F	Poste diplomatique	Trésorerie générale
Seynabou SARR	Inspecteur du Trésor	624.493/J	Poste diplomatique	Paierie générale du Trésor
Fatoumata CAMARA	Inspecteur du Trésor	696.284/ E	TPR Tambacounda	TPR Kaolack
Mansour MBAYE	Contrôleur du Trésor	603.073/L	Poste diplomatique	DCI
Wagane FAYE	Contrôleur du Trésor	620.747/F	Poste diplomatique	DCI
Cheikh Mouhamadou Bamba GUEYE	Contrôleur du Trésor	620.749/H	Poste diplomatique	Perception Pikine
Abdou SENE	Contrôleur du Trésor	620.761/B	Poste diplomatique	Direction du Secteur public local

Prénoms Nom	Corps	N° Matricule de solde	Ancien poste	Nouveau poste
Mor DIAKHATE	Contrôleur du Trésor	634.401/6	Poste diplomatique	Recette Perception Dakar-Plateau
Amadou CAMA	Contrôleur du Trésor	616.085/N	Poste diplomatique	Recette Perception Dakar-Bourguiba
Mounina BA	Contrôleur du Trésor	608.585/ L	DGCPT	DSP
El Hadji Ndiogou DIALLO	Contrôleur du Trésor	604802/Z	Perception de Sédhiou	Recette générale du Trésor
Maty Cheikh MBAYE	Contrôleur du Trésor	696191/J	Trésorerie Paierie régionale de Ziguinchor	Recette générale du Trésor
Aminata NGOM	Contrôleur du Trésor	681454/D	Trésorerie Paierie régionale de Fatick	Perception de l'Aéroport international Blaise Diagne
Ken Bougoul TOURE	Contrôleur du Trésor	681448/I	Perception d'Oussouye	Recette Perception Dakar Plateau
Yacine SEYDI	Contrôleur du Trésor	681455/E	Recette Perception municipale de Diourbel	Trésorerie générale
Mouhamet Guedji SENE	Contrôleur du Trésor	661400/C	Trésorerie Paierie régionale de Saint-Louis	Trésorerie Paierie régionale de Louga
Daouda Mamadou SALL	Contrôleur du Trésor	690183/G	Trésorerie Paierie régionale de Kolda	Perception de Vélingara
Abdoul Aziz Junior	Contrôleur du Trésor	696185/E	Perception de MATAM	Perception Podor
Amadiouf FAYE	Contrôleur du Trésor	620.591/G	Recette générale du Trésor	Recette Perception Dakar-Bourguiba
Amadou SY	Contrôleur du Trésor	611.045/E	Recette Perception Dakar-Bourguiba	Perception de Guédiawaye
El Hadji CISSE	Agent administratif	662.487/ A	Perception de Tivaouane	Recette Perception municipale de Thiès
Ibrahima NDIAYE	Commis d'administration	618.397/L	Trésorerie Paierie régionale de Kaolack	Direction de la Dette Publique

DECORATIONS D'AGENTS 2021

ORDRE NATIONAL DU LION (decret n°2021-848 du 24 juin 2021)

● **COMMANDEUR**

Monsieur Abdoulaye DIENG, Inspecteur général d'Etat à la Présidence de la République

Monsieur Serigne Amadou SEYE, Inspecteur du trésor à la retraite.

● **CHEVALIER**

Monsieur Abdoulaye SAMB, Inspecteur du Trésor, Secrétaire général du Ministère des Finances et du Budget;

Monsieur Théophile Edouard AMINE, Inspecteur du Trésor, Conseiller Technique du Ministre des Finances et du Budget;

Madame Sokhna Mbaye DIOP, Inspecteur du Trésor, Directeur de l'Administration et du Personnel de la Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor.

ORDRE NATIONAL DU MERITE (decret N°2021-849 du 24 juin 2021)

● **COMMANDEUR**

Monsieur Mouhamadou Moustapha FALL, Inspecteur du Trésor, Directeur de l'Administration et du Personnel / DGB

● **OFFICIER**

Madame Mame Diama DIOUF, Inspecteur du Trésor, Payeur général du Trésor

Monsieur Maguette DABO, Archiviste, Chef du Bureau de la Documentation et des Archives

Monsieur Moussa NDIAYE, Agent de recouvrement

Monsieur El Hadji Sidiya DIABOULA, Agent de recouvrement à la retraite

Madame Nafissatou PAYE, Secrétaire dactylographe à la retraite

● **CHEVALIER**

Madame Arame DOUKE, Inspecteur du Trésor, Chef Division des Ressources humaines /DAP



La bonne humeur au travail, un facteur de la performance

ECHOS
DU TRÉSOR

« Une bonne ambiance au travail vaut mieux qu'un salaire élevé », dit-on.

Les salariés qui vont au bureau avec plaisir, sans stress particulier, dans la bonne humeur, sont plus motivés et s'impliquent davantage dans le traitement des dossiers. En effet, un espace de travail où règne la bonne humeur donne envie aux employés de travailler ensemble et de résoudre les petits soucis qui peuvent survenir.

DEFINITION

Dans le monde de la psychologie, on peut définir l'humeur comme *une disposition affective fondamentale allant de la gaieté à la tristesse*.

En littérature, on dira que c'est un ensemble des tendances spontanées, irréfléchies. En d'autres termes, c'est une disposition momentanée qui ne constitue pas un trait de caractère.

On parle de bonne humeur ou de belle humeur quand c'est une disposition passagère à la gaieté, à l'optimisme. Cela renvoie notamment à l'enjouement, à l'entrain, à la gaieté, à la réjouissance.

Quant à une mauvaise humeur ou méchante humeur, on peut l'expliquer par une disposition passagère à la tristesse, à l'irritation, à la colère.

Pour l'humeur noire, elle conduit à une mélancolie profonde, une tristesse, un abattement.

POURQUOI LA BONNE HUMEUR AU TRAVAIL ?

Notre joie et notre bonne humeur peuvent impacter positivement notre travail, notre comportement et notre santé. Notre bonne humeur influe sur notre performance.

Plus les salariés sont de bonne humeur, plus ils sont productifs

Les responsables des services ont tout intérêt à cultiver la bonne humeur de leurs agents. En effet, Guirec GOMBERT, Journaliste, rédacteur web, dans un article publié sur le site regionsjob.com, écrit qu'« une nouvelle étude menée par trois chercheurs de l'université anglaise de Warwick, a, une nouvelle fois, démontré, à travers un test de 700 cobayes, que la bonne humeur dans un service participe à la productivité, à la performance des agents ».

Les exemples de Google et EY

Selon toujours Guirec GOMBERT, pour étayer leur thèse, les chercheurs ont également interrogé les responsables des Ressources humaines (RH) de deux grandes entreprises réputées pour leur productivité et leur climat de travail : Google et EY (anciennement Ernst & Young).

Pour Lara HARDLING, directrice des programmes en faveur des personnes : "Nous savons que la santé, la famille et le bien-être sont un aspect important de la vie des Googlers. Nous avons également remarqué que les employés heureux ont une motivation plus

forte". Un point de vue confirmé par Mathew THOMARS, directeur d'EY. Selon lui, la santé physique et mentale ainsi que le bien-être des salariés sont nécessaires. "Ce n'est qu'à partir de ces bases solides qu'ils peuvent alors gérer des questions complexes".

Attention à ce qu'elle ne se transforme pas en déconcentration néanmoins !

La bonne humeur, nous permet non seulement de vivre heureux, mais aussi de respirer la forme. La bonne humeur et la joie donnent également une santé six (6) fois meilleure aux employés, ce qui réduirait le taux d'absentéisme au sein de l'entreprise. C'est pour cela qu'il est important de faire en sorte que les employés trouvent toujours de la joie durant une journée de travail. Les employés vont travailler mieux et avoir une grande capacité à pouvoir profiter de toutes les opportunités.

M. Michel LEJOYEUX, dans son livre "Les quatre saisons de la bonne humeur", confirme tout ce qu'on dit du bien de la bonne humeur. Suivant les recherches étudiées par ce professeur de Psychiatrie et d'Addictologie à la Faculté de médecine de Paris-Diderot, refaire le plein d'énergie, d'optimisme et de bonne humeur créerait une réelle révolution dans notre cerveau. La bonne humeur qu'il distingue du bonheur éloignerait la déprime, améliorerait notre résistance au stress et calmerait les poussées d'adrénaline.



La bonne humeur au travail, un facteur de la performance

ECHOS
DU TRÉSOR

Toujours selon M. LEJOYEUX, on pourrait associer la bonne humeur à notre santé, notre longévité et nos relations sociales. Apprendre à garder le moral est donc possible en vue d'un bien-être global autant dans le corps, le cœur et l'esprit.

Quand la bonne humeur est au rendez-vous, notre cerveau produit un trio efficace constitué de dopamine (qui nous donne l'élan d'entreprendre des projets), de la sérotonine (qui diminue notre angoisse et augmente notre sentiment d'être heureux!) et des endorphines (qui procurent le plaisir!).

En guise de conclusion, M. Michel LEJOYEUX combine la bonne humeur à la santé et à l'harmonie du corps.

De la bonne humeur pour plus de résultats

Au sein d'un service, nombreuses sont les manières pour donner de la joie aux employés. Il s'agit notamment :

- d'être optimiste : il faut être quelqu'un de positif. Cela commence par le dirigeant, une fois qu'il se montre optimiste, le reste suit. Le responsable

du service doit engager des discussions constructives avec ses collaborateurs. Il est important de faire quelque chose que l'on aime pour être heureux. Chacun doit aussi cultiver l'optimisme en soi par la lecture de livres ou en commençant la journée avec des pensées positives. Il faut s'accorder du temps pour ce qui fait plaisir ou penser à des moments agréables.

- d'optimiser les pauses: le temps passé entre amis et entre collègues de bureau est très





La bonne humeur au travail, un facteur de la performance

ECHOS
DU TRÉSOR

important. Il crée de la complicité entre les agents. Pendant la pause, il est important de les faire rire. Cette attitude compte parce qu'elle débloque les tensions émotionnelles et physiques que chacun subit. De cette manière, les agents vont supporter moins de pressions et deviennent beaucoup plus productifs.

- de donner plus de liberté : les agents seront beaucoup plus heureux si on leur laisse un peu de liberté de temps en temps. Vous devez les laisser s'organiser eux-mêmes. Plus ils auront de joie et de liberté dans leur travail, plus ils auront de chance de faire quelque chose de nouveau. Il est juste important de bien choisir le domaine auquel on leur laisse la liberté. Exemples : conditions de travail flexibles, opportunité de faire du télétravail. Plus ils sont heureux, plus ils communiqueront leur humeur à leurs collègues de travail et aussi à leurs clients.

Sachez que la bonne humeur :

- est un transmetteur d'énergie ;
- est un stimulateur de créativité ;
- fédère les équipes ;
- permet de « briser la glace » ;
- génère de la bienveillance ; et
- est bonne pour la santé.

Les clients et usagers, eux, adorent la bonne humeur

Pour obtenir la bonne humeur, chaque entité doit mener une réflexion de fond et complète tant sur l'organisation du service, les processus, le style de management, l'évolution des compétences, les espaces de travail, la communication etc.

Mauvaise humeur passagère ou ambiance maussade

Un environnement triste au bureau peut peser lourd sur le moral des collaborateurs, qui peuvent se sentir mal à l'aise et perdre le goût du travail. Il incombe au chef de l'équipe de y remédier et d'orchestrer la mise en œuvre d'une bonne humeur ambiante. Que ce soit pour atteindre les objectifs opérationnels ou tout simplement pour améliorer les relations entre collègues, le manager a tout à y gagner.

LA MAUVAISE HUMEUR EST CONTAGIEUSE

Un collègue constamment de mauvaise humeur aura une influence négative sur le reste de son équipe. Son comportement chronique pourrait même devenir une source de démotivation. En effet, il suffirait d'une seule interaction négative avec un collègue bougon pour influencer le moral d'autrui. Pas très rassurant, surtout

quand on sait que l'on passe plus de temps avec nos collègues qu'avec n'importe qui d'autre.

Les spécialistes expliquent que ce phénomène de contagion est dû à une forme de mimétisme qui engendre une mauvaise ambiance au travail. En d'autres termes, entendre votre collègue râler vous donne envie de faire de même. L'épidémie est lancée, vous entrez dans une spirale négative qui entraîne toute l'équipe dans une atmosphère délétère.

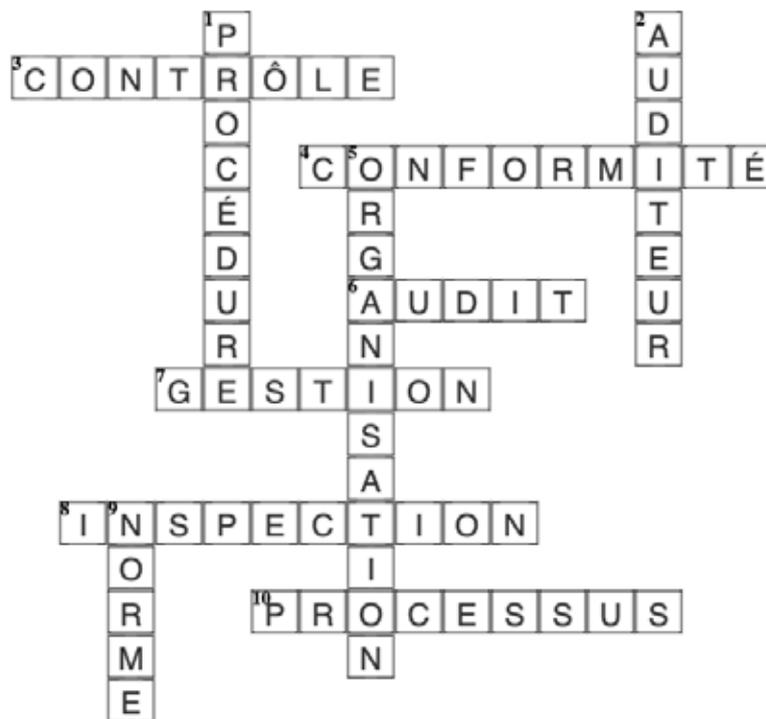
QUE FAIRE?

Si vous êtes chef d'équipe et que vous constatez que l'humeur d'une personne dérange le reste du service, prenez rendez-vous avec cette personne. Dites-lui que vous avez constaté que son comportement perturbe ses collègues, et proposez-lui de trouver une solution ensemble. La mauvaise humeur n'est pas irrémédiable, et elle a certainement une cause, que ce soit une frustration au travail ou un problème lié à sa vie privée. Laissez-lui une chance de s'exprimer, de « vider son sac », comme on le dit trivialement, une bonne fois pour toutes afin de créer un climat de confiance pour pouvoir repartir sur de bonnes bases.

Un collaborateur heureux est un collaborateur performant !

Avec
journaldunet.com
dynamique-mag.com/
noovomoi.ca

Contrôle interne

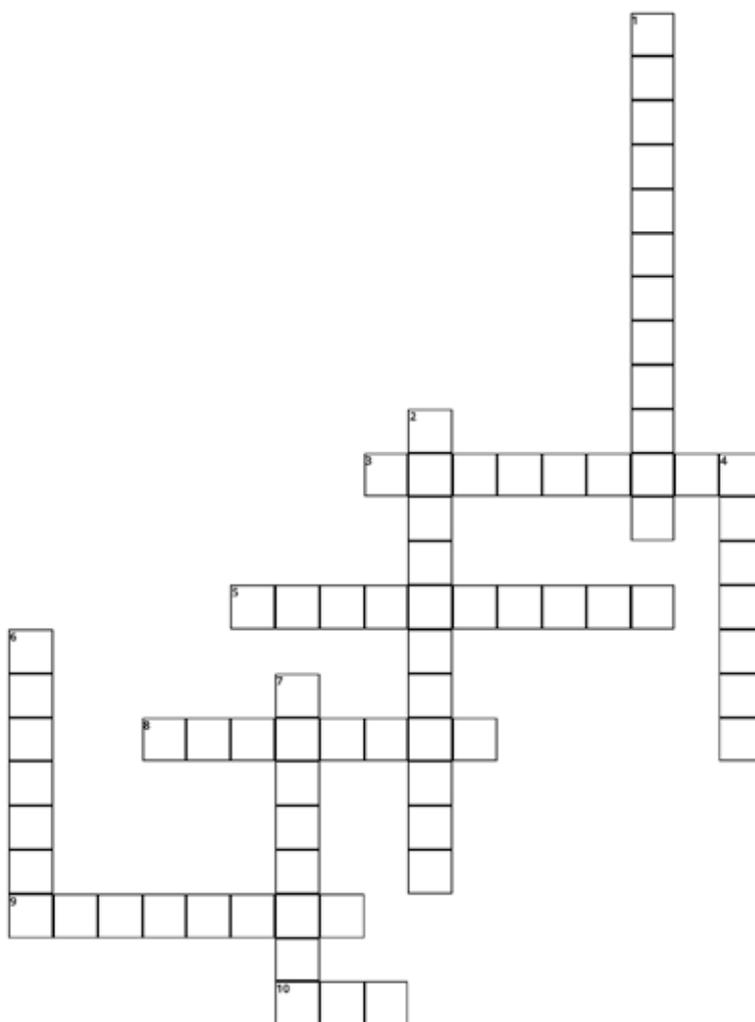


Horizontal

- 3 Vérification (d'actes, de droits, de documents).
- 4 at de deux ou plusieurs choses semblables entre elles ; ressemblance, similitude
- 6 une opération qui vise à vérifier l'ensemble des comptes et les rapports annuels d'une entreprise.
- 7 Action ou manière de gérer, d'administrer, de diriger, d'organiser quelque chose ; période pendant laquelle qu
- 8 Action d'inspecter, d'examiner, de contrôler des personnes, des choses
- 10 Enchaînement ordonné de faits ou de phénomènes, répondant à un certain schéma et aboutissant à que

Vertical

- 1 Ensemble des règles qui doivent être respectées pour la reconnaissance de certains droits ou le rè
- 2 professionnel travaillant pour un cabinet d'audit indépendant ou au sein d'une entreprise.
- 5 Un groupe social formé d'individus en interaction, ayant un but collectif, mais dont les préfèr
- 9 un état habituellement répandu, moyen, considéré le plus souvent comme une règle à suivre.



Horizontal

- 3. Revenu de la propriété versés aux actionnaires qui ont mis des capitaux à la disposition d'une société
- 5. rémunération d'un agent économique, servant le plus souvent d'intermédiaire
- 8. échéance d'un produit financier
- 9. opération qui consiste à mettre en circulation une monnaie, un effet de commerce, un chèque, des actions
- 10. monnaie créée par le Fonds monétaire international qui permet aux membres du fonds de compléter leurs réserves existantes (réserves en or, réserves en devises et créances sur le FMI)

Vertical

- 1. utilisation de tous les moyens légaux pour obtenir d'un débiteur le paiement de la créance due au créancier
- 2. partage amiable ou judiciaire de l'actif des sociétés entre les associés après exécution des engagements de la personne morale et paiement de ses créanciers
- 4. dette résultant de l'octroi de prêts remboursables à terme
- 6. somme versée en contrepartie d'un travail effectué par une personne, dans le cadre d'un contrat de travail
- 7. emprunt émis en commun par les pays de la zone euro sur les marchés financiers



Certificat

Certificate

N° 2017/77349.2

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

Recette Générale du Trésor

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTIONS COMPTABLES, RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES, PAIEMENT DE
DEPENSES DE L'ETAT.**

**ACCOUNTING PRODUCTION, COLLECTION OF PUBLIC REVENUES, PAYMENT OF GOVERNMENT
EXPENDITURE.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2015

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

13 bis, Boulevard Djily Mbaye SN- DAKAR

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2020-11-25

Jusqu'au
Until

2023-11-24



SignatureFournisseur



Julien NIZRI
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified. Accreditation COFRAC n° 4-0001, Certification de Systèmes de Management, Partie disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC accreditation n° 4-0001, Management Systems Certification, Scope available on www.cofrac.fr.
AFAQ est une marque déposée. AFAQ is a registered trademark - CERTIF 0906 9/03-2020

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

TRÉSOR PUBLIC

